

Les ventes aux enchères P.21



L'alchimiste des bulles

Le dessinateur de bulles toulousain, Paul Cauuet, attend avec impatience de plancher sur le 7^e tome de la BD *Les Vieux Fourneaux*, laquelle a rencontré un fort succès. Plongez dans la marmite du 9^e art!

P.24

LR Vision change de dimension

L'entreprise toulousaine, spécialisée dans les revêtements de sols drainants pour l'aménagement extérieur, amorce la construction d'une nouvelle usine et entend asseoir sa notoriété.

P.5

La nouvelle vie du cuir recyclé

Bandit Manchot cultive la notion d'écoresponsabilité avec des créations uniques fabriquées à partir de chutes de marques de luxe.

P.4

Une cybersécurité coopérative

Le Général Marc Watin-Augouard, fondateur du FIC, dévoile sa vision.

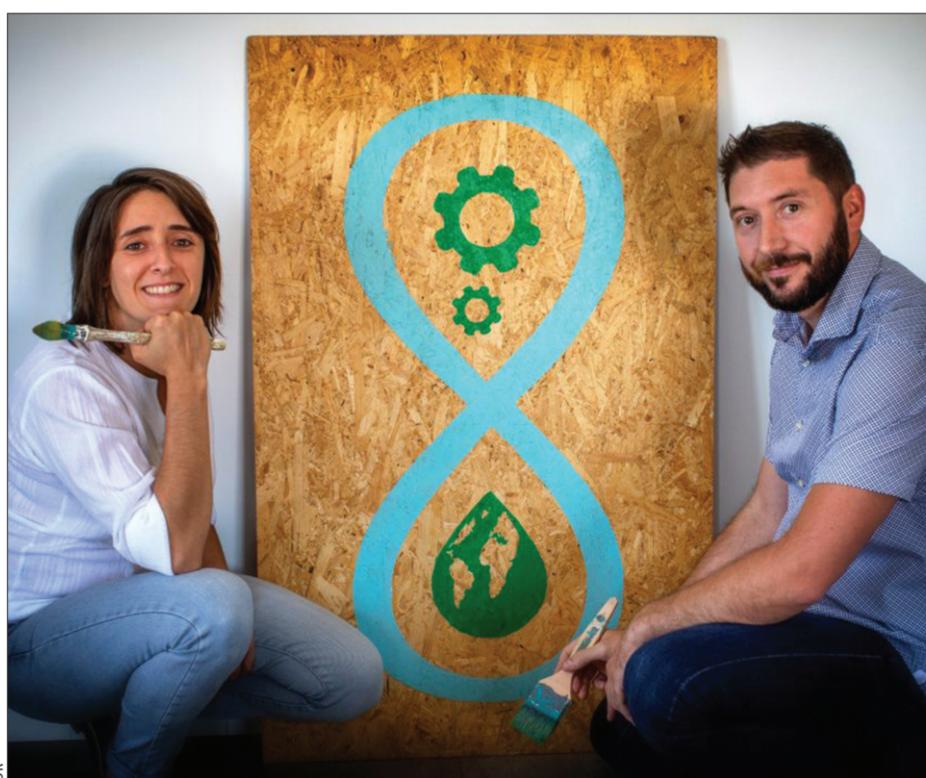
P.6

6 pages d'annonces légales
Pages 14 à 19

Fin à l'obsolescence des produits du quotidien

Selon une étude réalisée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), 92 % des consommateurs européens souhaitent obtenir une information sur la durée de vie des produits. C'est chose faite. La start-up toulousaine Ethikis ad Civis, créée en 2017, par Elsa Lomont et Florent Preguesuelo, a lancé depuis 2019, un label indépendant baptisé LONG-TIME®, en vue de lutter contre l'obsolescence des produits manufacturés, lequel est attribué par deux organismes indépendants, Apave Certification et Ecocert Environnement. Objectif du label qui repose sur 41 critères: certifier, entre autres, la robustesse et la réparabilité des objets. Ainsi, la pépite, forte de quatre collaborateurs, accompagne notamment les fabricants vers la mise en conformité de leur pratique et dévoile d'autres projets pour la rentrée tels que la mise en place d'un nouveau service.

P.5



Le défi de la fin du « quoi qu'il en coûte »

C'était le mot d'ordre du gouvernement depuis le début de la pandémie. Le « quoi qu'il en coûte » – à savoir le soutien des secteurs économiques par l'État – est désormais bel et bien « fini ». C'est ce qu'a annoncé le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, mercredi 25 août, à l'occasion de la Rencontre des entrepreneurs de France organisée par le Medef. Une intervention qui se veut cependant rassurante quant aux perspectives économiques à venir. Parmi les points cruciaux évoqués, figure la création d'une nouvelle industrie.

P.3



L'agenda des sorties...

Cette rentrée ne se veut pas forcément littéraire mais plutôt musicale et théâtrale. Place au Piano aux Jacobins, à Nicoletta et ses chœurs, ou encore aux Sorties de Rue de Ramonville. Dans un autre registre, profitez de la Foire Internationale de Toulouse qui investit, pour la première fois, le Meett.

P.23



Votre engagement et notre savoir-faire au service de nos emplois.

Rejoignez-nous !

Avec Réseau Entreprendre j'agis pour être acteur d'un monde qui change

Réseau Entreprendre OCCITANIE GARONNE



Demande d'emploi en hausse

D'après le tableau de bord de la situation du marché du travail, établi par l'Insee, le taux de chômage a atteint 9,4 % de la population active en Occitanie, sur la période du premier trimestre 2021. Fin juin, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) a diminué de 2 % en Occitanie par rapport au mois précédent. Par rapport à l'avant-crise (fin décembre 2019), la demande d'emploi a augmenté de 4 % pour l'ensemble des catégories A, B et C. Les moins de 25 ans restent les plus touchés avec une demande d'emploi qui progresse de 6 % entre décembre 2019 et juin 2021. En juin et juillet 2021, les offres d'emploi collectées par Pôle emploi sont supérieures respectivement de 61 % et 38 % à celles de la même période de 2020.



Occitanie: 11 000 emplois créés

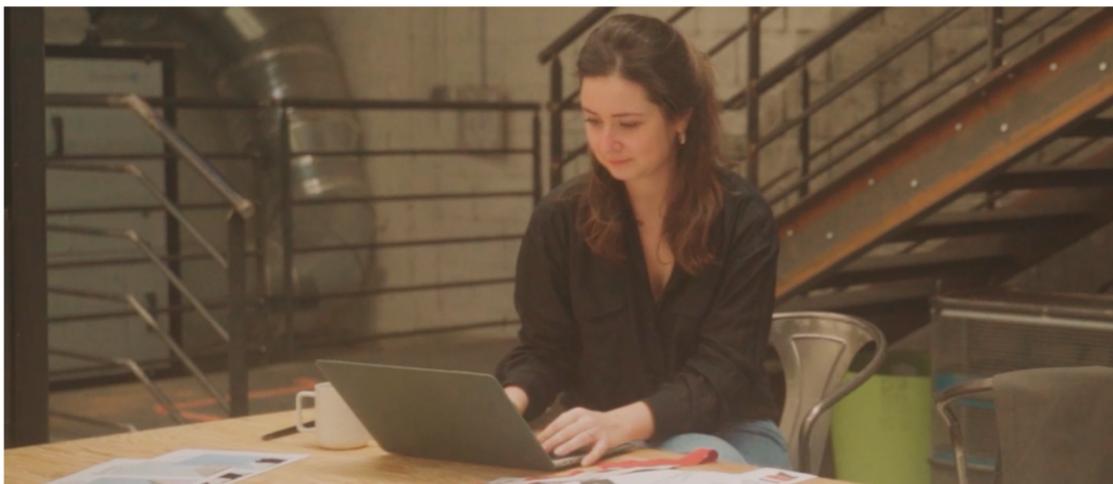
Selon cette même étude, l'emploi salarié a progressé en région de 0,5 %, avec 11 000 emplois créés, au premier trimestre. Fin mars 2021, l'emploi salarié total a atteint presque son niveau d'avant-crise, soit - 0,5 % par rapport à fin 2019. L'emploi a notamment progressé dans la construction, et le tertiaire marchand et non marchand. Il s'est stabilisé également dans l'industrie. En marge, entre janvier 2020 et mars 2021, le nombre de salariés, lui, a chuté de 7 % dans l'ensemble la filière aérospatiale, soit 8 200 salariés. De son côté, l'intérim est en recul de 11 % le premier trimestre 2021 par rapport à fin décembre 2019.



L'envolée du parc des résidences principales

En cinq décennies, selon l'Insee, le nombre de résidences principales a plus que doublé en Occitanie, contre 1,8 en France métropolitaine. En effet, la région dénombrait 2,7 millions de résidences principales en 2018, soit trois logements sur quatre dans le parc régional. Le phénomène de décohabitation des ménages ainsi que la croissance démographique contribuent particulièrement à cette hausse. Ainsi, en 50 ans, le parc des résidences principales en Occitanie s'est enrichi de près de 1 million de maisons et de 500 000 appartements, la périphérie des villes étant plébiscitée.

Océane Tobe-Loriot. Elle a créé une marque innovante de prêt-à-porter féminin qui concilie le style et la protection de la peau contre les UV.



Ombrelle protège le monde du soleil

La marque Ombrelle, créée en 2021 par Océane Tobe-Loriot, est née d'une histoire personnelle: il y a dix ans, un cancer de la peau a été diagnostiqué à sa mère, laquelle a été contrainte de modifier toutes ses habitudes pour se protéger du soleil en permanence. Mais la tâche s'est avérée plus compliquée que prévu. « Nous avons cherché des vêtements adaptés aux problèmes de peau de ma mère, en vain. À la place, nous nous sommes très vite retrouvées à chercher une protection quotidienne dans les rayons de magasins de sport, ce que je jugeais anormal. Nous ne devrions pas choisir entre protection et esthétique », pointe Océane Tobe-Loriot. À cette période, elle constate, en effet, que la population n'est pas suffisamment sensibilisée aux cancers de la peau et aux manières de s'en prévenir. Elle décide alors de remédier à cette problématique. « Le projet d'Ombrelle a mûri pendant une dizaine d'années. Je me suis dit qu'il y avait vraiment un marché de niche à explorer. Après le confinement, j'ai réalisé une étude de marché et j'ai lancé ma marque de prêt-à-porter en vue d'apporter une protection maximale textile grâce à des modèles fabriqués à partir

de tissus certifiés UPF50, ce qui signifie que le vêtement protège jusqu'à 97,5 % contre la radiation UV A et UV B. Nos tee-shirts sont en coton Supima, à savoir un tissu 45 % plus résistant et protecteur que le coton ordinaire. En effet, un vêtement en coton standard possède en moyenne un UPF de 10 et laisse passer environ 90 % des rayons UV. Nous souhaitons également apporter de la modularité et ajouter le design d'un joli vêtement. Nous nous penchons actuellement sur l'utilisation d'autres matières naturelles », souligne la fondatrice, diplômée de l'ISEG de Toulouse, ancienne chef de projet chez Airbus, qui a également eu des expériences professionnelles en galerie d'art, - « ce qui m'a permis d'appréhender les rouages de la vente de produits haut de gamme ». Et de poursuivre, « l'objectif est double: protéger les gens de la nocivité du soleil, et offrir une gamme de vêtements intemporels qui peuvent être portés au quotidien, tout en mettant en valeur toutes les morphologies ».

Ombrelle, qui collabore, pour l'heure, avec des fournisseurs de textile italiens et espagnols, certifiés et contrôlés par un laboratoire indépendant, entend également promouvoir des valeurs non

galvaudées, avec une démarche durable et responsable, notamment à travers le concept de circuit court. La marque a ainsi rencontré un franc succès lors de sa campagne de lancement sur la plateforme Ulule en mai dernier, dépassant largement les objectifs visés « Nous avons réalisé 153 précommandes, soit plus de 255 % de nos objectifs ! » Ombrelle dispose actuellement d'un système de précommande 100 % en ligne. Chaque pièce est confectionnée à la demande. Grâce à ce modèle de production, la marque évite ainsi le gaspillage, les stocks ou encore les invendus. Cette approche permet ainsi de proposer un vêtement haut de gamme à un prix abordable. La fondatrice, qui envisage désormais de développer une gamme pour homme et enfant, souhaite se faire connaître à travers des points relais, et également partir à l'assaut du marché international. « En France, la sensibilisation n'est pas très répandue. En revanche, dans d'autres pays, elle est davantage développée et mes produits pourraient être utiles à plus de gens », conclut Océane Tobe-Loriot. En attendant, Ombrelle a récemment participé au salon Who's Next à Paris.

J. L ET M. C.

Ils bougent



ALBAN TURPIN NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DES VIGNOBLES FONCALIEU

Alban Turpin prend la tête du groupe coopératif audois, fondé en 1967, qui compte aujourd'hui 1 251 vigneron en Occitanie.

Âgé de 52 ans, Alban Turpin, diplômé de Kedge Business School et de HEC Paris, a fait ses armes chez Ernst & Young à Marseille, comme auditeur financier. Il a rejoint ensuite Pernod Ricard France en 1997 en tant que contrôleur de gestion avant d'occuper successivement les fonctions de responsable des services financiers, de directeur du développement et de la stratégie, de directeur régional des ventes Hauts-de-France et de directeur national des ventes hors-domicile. En 2015, il a quitté l'entreprise marseillaise pour endosser le costume de directeur commercial et marketing monde chez Château Blanc, filiale du groupe Holder (boulangeries Paul et macarons Ladurée). Passionné d'œnologie (il est officier de l'Ordre des Coteaux de Champagne et a été formé à la Wine & Spirit Education Trust, académie du Vin à Paris), Alban Turpin exerçait depuis 2017, la fonction de manager général France de Lanson international diffusion, filiale de Lanson BCC, 3^e groupe mondial de champagne.

ENTREPRISES

« Le quoi qu'il en coûte, c'est fini », mais...

Relance. Le 25 août dernier, devant le patronat traditionnellement réuni en fin d'été à l'appel du Medef, Bruno Le Maire s'est montré rassurant quant aux perspectives économiques à venir.

Cinquième édition consécutive en qualité de ministre de l'Économie et des Finances pour Bruno Le Maire à la Rencontre des entrepreneurs de France 2021, grand rendez-vous impulsé par le Medef, chaque fin d'été, désormais sur l'hippodrome de Longchamp. De mémoire de patrons, une telle longévité face aux tribunes, c'est assez rare pour être signalé... « Tout change dans l'économie française, sauf le ministre », plaisante le locataire longue durée de Bercy. Et changement il y a, à l'heure où beaucoup de dirigeants disent ne plus vouloir bénéficier d'aides de l'État.

Bruno Le Maire aura bien confirmé des perspectives de croissance à 6 %. « Le quoi qu'il en coûte, c'est fini, nous sommes passés au sur-mesure, mais nous continuerons à soutenir ceux qui en ont besoin, notamment la filière de la culture, celles du tourisme et activités associées. Nous aiderons celles et ceux qui ont perdu de l'argent suite aux réglementations sanitaires, mais pour le reste, que l'économie soit libre, qu'elle crée des emplois et qu'elle crée de la richesse sans le soutien de l'État. »

Bruno Le Maire embraye sur la justesse de son diagnostic initial, amplement repris par Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef, dans son discours introductif: non, la vague des faillites tant redoutée n'a pas atteint le tissu économique français, « il y a même, en vérité, moitié moins de défaillances qu'à l'ordinaire. On nous annonçait un million de chômeurs supplémentaires, et aujourd'hui le niveau de chômage est inférieur à la situation avant-Covid. On nous disait que nous mettrions trois ou quatre ans avant de retrouver le niveau d'activité habituel. Je vous confirme que notre objectif, c'est de retrouver ce niveau d'avant-crise fin 2021 et non pas 2022, grâce à une consommation bien orientée et à des investissements eux aussi bien orientés ». Finalement, le seul écueil à un redécoupage économique immédiat et solide, c'est « celui que personne n'avait vu venir », comprenez la ressource humaine. « Si vous m'aviez dit, il y a huit ou dix mois, que lorsque je m'exprimerai devant les entrepreneurs de France, je leur dirai que le problème numéro un dont on souffre aujourd'hui, c'est un problème de recrutement de salariés et de personnels... Et pourtant c'est la règle, comme quoi la vie, même économique, se charge toujours de nous surprendre. » Bruno Le Maire souhaite donc ouvertement et farouchement que la réforme de l'assurance chômage entre en vigueur au 1^{er} octobre.



Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances.

« L'emploi va mieux, le chômage baisse. Si nous voulons inciter les Français à retourner au travail, il faut que la réforme entre en vigueur. »

« NOUS SOMMES PARTIS POUR UNE GUERRE LONGUE »

Deuxième point crucial de cette intervention à bâtons rompus du ministre de l'Économie au Medef, comprendre (et au-delà, admettre) que la pandémie n'est pas finie. « Nous avons eu le variant Delta, personne ne sait s'il ne sera pas suivi d'un autre, avec de nouveaux risques sanitaires, avec de nouveaux publics touchés. C'est un combat qui ne durera pas quelques mois, mais bien quelques années. Et là-dessus, nous devons être lucides. » La crise économique, fortement dépendante de la situation sanitaire, n'est pas terminée, et le ministre d'État d'invoquer la patience, la détermination. « Ne crions pas victoire trop tôt, le virus continue à circuler. »

PRÉ-PROGRAMME DE CAMPAGNE

Quid du bilan des quatre ans passés aux responsabilités ? « Je crois que le gouvernement, avec les réformes fiscales, la baisse de l'impôt sur les sociétés, le début de baisse d'impôt sur les productions, la réforme de l'assurance chômage, le soutien aux filières industrielles, a fait du bon travail. » Même si, selon lui, il reste du pain sur la planche publique, « si nous voulons que la France reste parmi les grandes nations économiques de la planète. »

La recette sauce Bercy est dosée: « il faut innover, il faut investir, il faut faire de l'éducation la priorité absolue du prochain quinquennat. Il faut que nous retrouvions encore plus de compétitivité, il faut nous appuyer sur nos secteurs de force. » Par exemple, l'énergie nucléaire (« oui, c'est un atout majeur

de l'économie française, qu'on peut décarboner à faible coût »). À l'ouverture des urnes électorales, en 2022, il faudra aussi se souvenir de ces 300 Mds€ mis sur la table en 48 heures, de l'anticipation, « avec vous, les entrepreneurs », pour retrouver « des fonds propres et donc de la capacité à investir ». Bruno Le Maire aura enfin largement réitéré son soutien à Emmanuel Macron pour continuer l'ouvrage « sur les cinq prochaines années ».

« RETROUVER DE LA CAPACITÉ À INVESTIR »

Focus ministériel sur le deuxième effet PGE. Après l'aide en urgence, les prêts garantis par l'État ont aussi eu la vertu de ne pas trop entamer les fonds propres des entreprises, pour un rebond plus franc. Petit effet secondaire induit: un dispositif de prêts participatifs qui n'a pas décollé comme prévu, faute de besoin selon Bruno Le Maire, qui prévoit d'insister sur lesdits prêts, « pour les rendre plus attractifs, plus utiles pour la reconstitution des fonds propres, et donc plus efficaces pour l'investissement. »

L'investissement, il va en être question ces prochaines semaines, avec l'annonce présidentielle d'un plan dédié pour succéder au dispositif de relance en cours. « Je persiste et je signe, la France n'est pas une nation comme les autres ». Et Bruno Le Maire prend, pour exemple, le tout frais traité signé par 19 États francophones, le 24 août, à Longchamp, pour enclencher une éco-compatibilité plus affirmée. « Les entrepreneurs français sont capables de faire le choix de leur francophonie, de dire à des centaines de millions de personnes qui parlent le français à travers le monde de venir à Paris discuter de l'entrepreneuriat, de l'investissement. Quelle autre nation européenne peut

prétendre avoir une organisation aussi forte que la francophonie ? » Il n'y a certes plus de commonwealth pour nous barrer la route au titre.

70 MDS€ DÉCAISSÉS D'ICI JANVIER 2022 POUR LA RELANCE

« Premier temps, on protège, massivement, sans compter, parce que derrière les entreprises il y a des savoir-faire, des compétences... Deuxième temps, nous relançons, et nous sommes toujours dans ce temps de la relance: ça fonctionne bien, nous aurons probablement décaissé 70 Mds€ parmi les 100 milliards prévus sur le plan de relance d'ici la fin de l'année 2021. Mon objectif de 50 Mds€ est amplement dépassé, c'est bon pour nos entreprises, c'est bon pour nos activités, et c'est bon pour l'emploi. Troisième temps, l'investissement. Le président de la République m'a demandé d'y travailler dès le début de l'été. » Pour Bruno Le Maire, « rien ne presse, laissons-nous encore quelques semaines pour continuer à travailler, à discuter, avec le patronat. J'ai toujours préféré prendre un peu plus de temps pour dialoguer et échanger plutôt que de me précipiter dans des décisions qui ne seraient pas parfaitement calibrées. »

UNE NOUVELLE INDUSTRIE EN LIGNE DE MIRE

Objectif avoué: créer de nouvelles filières industrielles. « Quand on regarde les 30 dernières années, il y a eu en matière industrielle une capitulation française, je n'hésite pas à le dire. Ceux qui disaient "il faut réindustrialiser" ont augmenté les impôts de production sur les usines et entreprises, en ruinant toutes perspectives de création d'emploi... Ils ont augmenté les charges sur les salaires, ils n'ont pas eu le courage, comme nous, de réduire la fiscalité sur le capital pour dégager des marges de manœuvre, pour investir, innover, et maîtriser les nouvelles technologies. » Une solution pour enrayer la perte de « pans entiers dans l'industrie française »? Multiplier les filières, à l'heure où seuls quatre segments (aéronautique, agroalimentaire, santé, luxe) garantissent 80 % des exportations. « Il est temps de créer des nouveaux secteurs, c'est l'ambition de ce plan, pour amorcer l'investissement dans des filières qui ne seront pas rentables immédiatement, donc dans lesquelles l'investisseur privé ne pourra pas investir seul. » Parmi les pistes envisagées, l'hydrogène vert, l'intelligence artificielle, le nouveau nucléaire, le calcul quantique, les biotechnologies, des secteurs « ciblés et choisis ». L'État aura-t-

il les moyens pour ce soutien massif et ventilé? Il y a bien sûr la solution de la cession de parts de l'État dans certaines entreprises (le ministre citera les parkings ou les hôtels de luxe), il y a aussi celle de préférer investir plutôt que de rembourser la dette publique (pour rappel toisée à 120 % du PIB, ndlr). Pour Bruno Le Maire, pas d'hésitation, « c'est le moment d'investir, les taux d'intérêt restent bas. L'État emprunte à taux négatifs, et de toute façon nous n'avons pas le choix. Nous ne sommes pas seuls, quand on voit les investissements réalisés par la Chine, les USA, les autres grandes puissances mondiales, il faut réagir... » Ensuite, viendra le temps du remboursement pour les finances publiques, boostées par « plus de croissance, une meilleure maîtrise via l'imposition d'un niveau maximal des dépenses sur cinq ans et non plus sur un an, et des réformes de structures, dont celle des retraites. »

Autre piste, un État recentré sur ses missions de garant de l'ordre public économique, père fouettard des entreprises qui sortent des clouds, y compris sur le volet de la migration de pépites techniques françaises à l'étranger. Garant aussi de services publics puissants, « un modèle qui garde toute sa valeur aujourd'hui. » Garant enfin « d'un environnement qui soit le plus favorable possible aux entrepreneurs », avec simplification administrative, fiscale, pour rester « la nation la plus attractive sur les investissements étrangers en Europe ».

LA FRANCE À LA PRÉSIDENTIE DE L'EUROPE

La prise de poste sera effective dans quelques mois, mais la feuille de route de Bruno Le Maire est déjà prête: défense indéfectible du nucléaire encore, face à des Allemands plus que réticents, avènement d'un « mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ». « C'est absolument vital. Si on décarbonne nos usines, et l'État est prêt à y aider, en supportant une partie du coût de cette décarbonation, et si on réimporte de l'acier chinois, ce serait à la fois injuste et économiquement stupide. » Autre sujet, la chasse aux optimisations fiscales, avec une taxation juste des géants du numérique, même en Irlande. Par juste, entendez minimale mais partout sur la planète. Un combat de quatre ans pour Bercy...



PAR ISABELLE AUZIAS
TRIBUNE CÔTE D'AZUR
POUR RÉSOHEBDOÉCO
WWW.RESO-HEBDO-
ECO.COM

Artisanat. Doucement mais sûrement, l'atelier Bandit Manchot est devenu une valeur sûre auprès des revendeurs. Imaginée par trois femmes créatives et passionnées par le cuir, elles n'ont pas attendu la vague « green » pour créer leur marque écoresponsable. Leur force : recycler les plus belles chutes de cuir des grandes marques de luxe. Une belle idée qui a du sens !

Bandit Manchot : la nouvelle vie du cuir recyclé

Il était une fois trois filles « tombées dans la marmite » du design, de la mode et fortement attachées au département du Tarn. Anne Duquesnoy et Marie-Christine Frison exerçaient toutes deux le métier de styliste en freelance pour de grandes marques internationales de couture. Elles travaillaient très régulièrement avec Marie-Laure Biscond à la tête d'un atelier familial de maroquinerie à Graulhet dans le Tarn : l'Atelier Biscond. En 2009, la crise du textile passe par là, Marie-Laure Biscond doit fermer son entreprise et licencier 30 personnes. « J'ai été contrainte de tourner la page ». De leur côté, les deux stylistes cherchaient un nouveau positionnement et s'interrogeaient sur les échantillons inutilisés des maisons de couture. Elles imaginent alors une carte postale et un marque-page en cuir et l'envoient à Marie-Laure Biscond. « J'ai tout de suite été séduite, seul hic, à 5 € la carte postale, il fallait en couvrir des millions pour pouvoir faire tourner l'entreprise. » La décision a été rapidement prise : « nous devons faire renaître l'atelier, mais pas comme avant. » C'est ainsi qu'est né l'atelier Bandit Manchot. « Le nom fait écho



Marie-Christine Frison, Marie-Laure Biscond et Anne Duquesnoy, cofondatrices de l'atelier Bandit Manchot.

aux machines à sous, ajoute Marie-Christine Frison. Nous voulions créer des porte-monnaie d'où le lien avec le casino. » C'est aujourd'hui le plus gros succès de l'entreprise, « on vend 55 000 siamoises (bourses) par an ».

L'atelier de Marie-Laure Biscond a repris du service mais différemment. Anne Duquesnoy et Marie-Christine Frison dessinent, Marie-Laure Biscond découpe. « Je ne voulais pas créer une start-up avec des objectifs inatteignables, ajoute-t-elle. Nous avons éliminé de nombreux postes de travail qui existaient dans un

atelier traditionnel. » Le trio fait appel à des piqueuses professionnelles qui travaillent à domicile.

CHEZ BANDIT MANCHOT, C'EST LA MATIÈRE QUI CRÉE L'OBJET

« Nous fabriquons des objets uniques, si on fait 40 pièces dans cinq coloris, c'est déjà beaucoup, explique Marie-Christine Frison. Notre signe de reconnaissance, c'est la couleur. Nous avons voulu sortir des cuirs noirs trop traditionnels. Nous trouvons cela trop triste. » Les cuirs achetés auprès de grandes maisons de couture française sont des



Anne Duquesnoy, styliste.

échantillons de cuirs d'exception. Il y a quelques années encore, ils finissaient à la poubelle, faute de leur trouver une utilisation. « Nous nous adaptons, explique Marie-Laure Biscond. Lorsque nous recevons les cartons envoyés par nos fournisseurs, nous ne savons jamais ce qu'ils contiennent. On travaille à l'envers, c'est le produit qui nous guide. » Un cuir coûte en moyenne 60 € le m², prix de départ chez un tanneur. Bandit Manchot l'achète bien moins cher, mais Marie-Laure Biscond reste toutefois discrète sur le montant.

L'atelier récupère aussi des

fins de stock des Cuirs du Futur, un tanneur qui fabrique des chaussons en cuir stretch, une spécialité de Graulhet.

DES PISTES POUR SE DÉVELOPPER

L'atelier Bandit Manchot, qui travaille en B2B, affiche une progression à deux chiffres. Le CA de l'entreprise est estimé à 500 000 €. Comme premiers clients, figurent des concept-stores, suivis de boutiques de décoration et de quelques librairies haut de gamme. L'entreprise personnalise aussi des produits pour d'autres marques telles que des hôtels. « Ça ne représente

que 10 % du chiffre d'affaires ». Même ratio pour l'international dont l'Europe essentiellement. Les entrepreneuses s'attachent notamment à développer ce canal. Elles comptent également beaucoup sur les retombées du Salon Maison et Objet prévu à l'automne prochain à Paris. Quant aux ventes en ligne, elles ne sont pas significatives : « Comme nous fabriquons des pièces uniques, il faudrait shooter les produits en permanence mais nous manquons de temps », pointe Marie-Laure Biscond.

Fières de relancer tout un écosystème autour du cuir qui a connu son apogée dans les années 1970, les entrepreneuses collaborent avec l'association Graulhet Le Cuir, qui regroupe les entreprises de la plus grande filière d'Occitanie (maroquinier, peaux, furniture, machine, etc.) sur la mise en place de formations. « On en parle très peu, mais il y a 650 emplois dans le cuir à Graulhet, entre tanneurs et couturiers », ajoute-t-elle.

À l'heure où la tendance du « Made in France » s'impose, les professionnels organisent les 18 et 19 octobre prochains des journées portes ouvertes « le cuir dans la peau », pour permettre aux consommateurs de mieux appréhender cet univers.

DORISSE PRADAL

Actualités

AIDE AU RENOUELEMENT DES ÉQUIPEMENTS POUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE : 117 DOSSIERS DÉPOSÉS EN TARN-ET-GARONNE

Afin d'accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine et durable pour tous les Français, l'État propose aux exploitants des aides au titre du plan de relance pour accompagner des investissements nécessaires à ces pratiques. Parmi les mesures proposées, figurent le renouvellement et l'acquisition d'agroéquipements pour la protection des sols, notamment par la limitation d'utilisation des produits phytosanitaires. Les exploitants peuvent bénéficier à ce titre d'une aide de 20 à 40 % du montant de l'investissement (pour un plafond de dépenses éligibles de 40 000 €) en complétant un dossier par téléprocédure auprès de FranceAgriMer. En Tarn-et-Garonne, 117 dossiers éligibles ont été déposés pour un montant moyen d'équipement de 32 500 €. Au total, ces dossiers représentent 3,8 M€ de

dépenses subventionnables pour 1,6 M€ d'aides. Ce dispositif du plan de relance ouvert le 4 janvier dernier aura permis de financer des projets à hauteur de 215 M€ au niveau national.

SERMA INGÉNIERIE VIENT D'INTÉGRER KN SYSTÈMES

Spécialisée dans l'ingénierie des systèmes embarqués, le groupe toulousain Serma Ingénierie, filiale de Serma Group qui existe depuis 30 ans, a fait l'acquisition en juillet dernier de la société KN Systèmes, basée à Aix-en-Provence, spécialisée dans l'ingénierie d'électroniques embarquées et la maîtrise de la production de prototypes et de petites séries, laquelle réunit 16 salariés et réalise un chiffre d'affaires de près de 2 M€. Grâce à cette acquisition, le groupe Serma Ingénierie entend consolider son offre d'équipementier et ainsi accélérer son développement dans le secteur de la défense et du transport spatial. Le groupe a également pour objectif d'apporter à KN Systèmes son expérience dans la maîtrise des normes sectorielles, des enjeux techniques et technologiques,

des enjeux d'industrialisation et de production à plus larges séries, et le pilotage de projets complexes. La localisation de la société à Aix-en-Provence vient également compléter le maillage géographique du groupe Serma qui entend développer ce site sur son activité historique d'équipementier mais aussi autour de la prestation de services d'ingénierie et, dans un second temps, autour des activités d'autres filières du groupe. Serma Ingénierie, qui réunit plus de 600 collaborateurs, a généré en 2020, un chiffre d'affaires de 50 M€. Quand au groupe Serma, implanté sur 20 sites en France, en Allemagne, en Belgique, en Espagne et en Tunisie, et qui compte 1 200 collaborateurs, il prévoit de réaliser un CA de plus de 140 M€ en 2021.

FULLSAVE ACCÉLÈRE SON DÉVELOPPEMENT ET FAIT L'ACQUISITION DE NETIWAN

FullSave, hébergeur et opérateur télécom toulousain, créé en 2004, vient de faire l'acquisition de Netiwán, groupe spécialisé dans la gestion d'infrastructures et la production de services de télécommunications, implanté

sur trois agences en Occitanie dont Béziers, Nîmes et Montpellier. Ce rachat a pour objectif de consolider les ambitions de croissance de Fullsave et de permettre la création d'un opérateur majeur en Occitanie et au-delà des frontières régionales, en proposant des services sur les territoires de l'axe Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Marseille. FullSave prévoit ainsi d'augmenter la capacité des infrastructures déjà en place, avec une extension de son Datacenter TLS00 à Toulouse – d'une surface de 1 600 m², l'un des datacenters les plus importants de la région Occitanie – et envisage la construction d'un datacenter à Montpellier. « Ce projet est en cohérence avec nos ambitions de développement dans le Grand Sud. L'acquisition de Netiwán est une première étape de notre croissance qui va nous permettre d'être encore plus forts dans notre région et de continuer l'extension de nos infrastructures », explique Laurent Bacca, fondateur de FullSave.

WISEED OUVRE LA COLLECTE POUR LE PROJET D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE NANCYTY

La plateforme spécialisée dans l'investissement participatif, annonce l'ouverture de la collecte pour le financement du programme Nancyty, à Nancy, (Meurthe-et-Moselle), pour le compte du promoteur immobilier AnaHome. Wiseed vise ainsi une collecte de 3 M€ avec un taux d'intérêt annuel de 10% proposé aux souscripteurs. Nancyty projette de construire 6,688 m² au sol de bureaux.

IRRIJARDIN VIENT D'OUVRIR SA 120E FRANCHISE

Irrijardin, groupe spécialisé dans l'équipement et l'entretien des piscines, qui a signé son 5^e Leveraged buy-out (LBO) marquant ainsi la sortie de ses partenaires investisseurs historiques, en juin dernier – une opération qui a permis aux membres du Comex de participer au capital autour d'Yves Allibert, président d'Irrijardin qui dispose désormais de plus de 80% du capital –, vient d'ouvrir sa 120^e franchise à Noé en Haute-Garonne. Après une croissance de +17% en 2020 malgré la crise, Irrijardin, créé en 1989 à Portet-sur-Garonne, ambitionne d'atteindre un CA de 149 M€ cette année, soit +25 % par rapport à 2020.

en bref

Artisanat. Doucement mais sûrement, l'atelier Bandit Manchot est devenu une valeur sûre auprès des revendeurs. Imaginée par trois femmes créatives et passionnées par le cuir, elles n'ont pas attendu la vague « green » pour créer leur marque écoresponsable. Leur force : recycler les plus belles chutes de cuir des grandes marques de luxe. Une belle idée qui a du sens !

Bandit Manchot : la nouvelle vie du cuir recyclé

Il était une fois trois filles « tombées dans la marmite » du design, de la mode et fortement attachées au département du Tarn. Anne Duquesnoy et Marie-Christine Frison exerçaient toutes deux le métier de styliste en freelance pour de grandes marques internationales de couture. Elles travaillaient très régulièrement avec Marie-Laure Biscond à la tête d'un atelier familial de maroquinerie à Graulhet dans le Tarn : l'Atelier Biscond. En 2009, la crise du textile passe par là, Marie-Laure Biscond doit fermer son entreprise et licencier 30 personnes. « J'ai été contrainte de tourner la page ». De leur côté, les deux stylistes cherchaient un nouveau positionnement et s'interrogeaient sur les échantillons inutilisés des maisons de couture. Elles imaginent alors une carte postale et un marque-page en cuir et l'envoient à Marie-Laure Biscond. « J'ai tout de suite été séduite, seul hic, à 5 € la carte postale, il fallait en couvrir des millions pour pouvoir faire tourner l'entreprise. » La décision a été rapidement prise : « nous devons faire renaître l'atelier, mais pas comme avant. » C'est ainsi qu'est né l'atelier Bandit Manchot. « Le nom fait écho



Marie-Christine Frison, Marie-Laure Biscond et Anne Duquesnoy, cofondatrices de l'atelier Bandit Manchot.

aux machines à sous, ajoute Marie-Christine Frison. Nous voulions créer des porte-monnaie d'où le lien avec le casino. » C'est aujourd'hui le plus gros succès de l'entreprise, « on vend 55 000 siamoises (bourses) par an ».

L'atelier de Marie-Laure Biscond a repris du service mais différemment. Anne Duquesnoy et Marie-Christine Frison dessinent, Marie-Laure Biscond découpe. « Je ne voulais pas créer une start-up avec des objectifs inatteignables, ajoute-t-elle. Nous avons éliminé de nombreux postes de travail qui existaient dans un

atelier traditionnel. » Le trio fait appel à des piqueuses professionnelles qui travaillent à domicile.

CHEZ BANDIT MANCHOT, C'EST LA MATIÈRE QUI CRÉE L'OBJET

« Nous fabriquons des objets uniques, si on fait 40 pièces dans cinq coloris, c'est déjà beaucoup, explique Marie-Christine Frison. Notre signe de reconnaissance, c'est la couleur. Nous avons voulu sortir des cuirs noirs trop traditionnels. Nous trouvons cela trop triste. » Les cuirs achetés auprès de grandes maisons de couture française sont des



Anne Duquesnoy, styliste.

échantillons de cuirs d'exception. Il y a quelques années encore, ils finissaient à la poubelle, faute de leur trouver une utilisation. « Nous nous adaptons, explique Marie-Laure Biscond. Lorsque nous recevons les cartons envoyés par nos fournisseurs, nous ne savons jamais ce qu'ils contiennent. On travaille à l'envers, c'est le produit qui nous guide. » Un cuir coûte en moyenne 60 € le m², prix de départ chez un tanneur. Bandit Manchot l'achète bien moins cher, mais Marie-Laure Biscond reste toutefois discrète sur le montant.

L'atelier récupère aussi des

fins de stock des Cuirs du Futur, un tanneur qui fabrique des chaussons en cuir stretch, une spécialité de Graulhet.

DES PISTES POUR SE DÉVELOPPER

L'atelier Bandit Manchot, qui travaille en B2B, affiche une progression à deux chiffres. Le CA de l'entreprise est estimé à 500 000 €. Comme premiers clients, figurent des concept-stores, suivis de boutiques de décoration et de quelques librairies haut de gamme. L'entreprise personnalise aussi des produits pour d'autres marques telles que des hôtels. « Ça ne représente

que 10 % du chiffre d'affaires ». Même ratio pour l'international dont l'Europe essentiellement. Les entrepreneuses s'attachent notamment à développer ce canal. Elles comptent également beaucoup sur les retombées du Salon Maison et Objet prévu à l'automne prochain à Paris. Quant aux ventes en ligne, elles ne sont pas significatives : « Comme nous fabriquons des pièces uniques, il faudrait shooter les produits en permanence mais nous manquons de temps », pointe Marie-Laure Biscond.

Fières de relancer tout un écosystème autour du cuir qui a connu son apogée dans les années 1970, les entrepreneuses collaborent avec l'association Graulhet Le Cuir, qui regroupe les entreprises de la plus grande filière d'Occitanie (maroquinier, peaux, furniture, machine, etc.) sur la mise en place de formations. « On en parle très peu, mais il y a 650 emplois dans le cuir à Graulhet, entre tanneurs et couturiers », ajoute-t-elle.

À l'heure où la tendance du « Made in France » s'impose, les professionnels organisent les 18 et 19 octobre prochains des journées portes ouvertes « le cuir dans la peau », pour permettre aux consommateurs de mieux appréhender cet univers.

DORISSE PRADAL

Actualités

AIDE AU RENOUELEMENT DES ÉQUIPEMENTS POUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE : 117 DOSSIERS DÉPOSÉS EN TARN-ET-GARONNE

Afin d'accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine et durable pour tous les Français, l'État propose aux exploitants des aides au titre du plan de relance pour accompagner des investissements nécessaires à ces pratiques. Parmi les mesures proposées, figurent le renouvellement et l'acquisition d'agroéquipements pour la protection des sols, notamment par la limitation d'utilisation des produits phytosanitaires. Les exploitants peuvent bénéficier à ce titre d'une aide de 20 à 40 % du montant de l'investissement (pour un plafond de dépenses éligibles de 40 000 €) en complétant un dossier par téléprocédure auprès de FranceAgriMer. En Tarn-et-Garonne, 117 dossiers éligibles ont été déposés pour un montant moyen d'équipement de 32 500 €. Au total, ces dossiers représentent 3,8 M€ de

dépenses subventionnables pour 1,6 M€ d'aides. Ce dispositif du plan de relance ouvert le 4 janvier dernier aura permis de financer des projets à hauteur de 215 M€ au niveau national.

SERMA INGÉNIERIE VIENT D'INTÉGRER KN SYSTÈMES

Spécialisée dans l'ingénierie des systèmes embarqués, le groupe toulousain Serma Ingénierie, filiale de Serma Group qui existe depuis 30 ans, a fait l'acquisition en juillet dernier de la société KN Systèmes, basée à Aix-en-Provence, spécialisée dans l'ingénierie d'électroniques embarquées et la maîtrise de la production de prototypes et de petites séries, laquelle réunit 16 salariés et réalise un chiffre d'affaires de près de 2 M€. Grâce à cette acquisition, le groupe Serma Ingénierie entend consolider son offre d'équipementier et ainsi accélérer son développement dans le secteur de la défense et du transport spatial. Le groupe a également pour objectif d'apporter à KN Systèmes son expérience dans la maîtrise des normes sectorielles, des enjeux techniques et technologiques,

des enjeux d'industrialisation et de production à plus larges séries, et le pilotage de projets complexes. La localisation de la société à Aix-en-Provence vient également compléter le maillage géographique du groupe Serma qui entend développer ce site sur son activité historique d'équipementier mais aussi autour de la prestation de services d'ingénierie et, dans un second temps, autour des activités d'autres filières du groupe. Serma Ingénierie, qui réunit plus de 600 collaborateurs, a généré en 2020, un chiffre d'affaires de 50 M€. Quand au groupe Serma, implanté sur 20 sites en France, en Allemagne, en Belgique, en Espagne et en Tunisie, et qui compte 1 200 collaborateurs, il prévoit de réaliser un CA de plus de 140 M€ en 2021.

FULLSAVE ACCÉLÈRE SON DÉVELOPPEMENT ET FAIT L'ACQUISITION DE NETIWAN

FullSave, hébergeur et opérateur télécom toulousain, créé en 2004, vient de faire l'acquisition de Netiwán, groupe spécialisé dans la gestion d'infrastructures et la production de services de télécommunications, implanté

sur trois agences en Occitanie dont Béziers, Nîmes et Montpellier. Ce rachat a pour objectif de consolider les ambitions de croissance de Fullsave et de permettre la création d'un opérateur majeur en Occitanie et au-delà des frontières régionales, en proposant des services sur les territoires de l'axe Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Marseille. FullSave prévoit ainsi d'augmenter la capacité des infrastructures déjà en place, avec une extension de son Datacenter TLS00 à Toulouse – d'une surface de 1 600 m², l'un des datacenters les plus importants de la région Occitanie – et envisage la construction d'un datacenter à Montpellier. « Ce projet est en cohérence avec nos ambitions de développement dans le Grand Sud. L'acquisition de Netiwán est une première étape de notre croissance qui va nous permettre d'être encore plus forts dans notre région et de continuer l'extension de nos infrastructures », explique Laurent Bacca, fondateur de FullSave.

WISEED OUVRE LA COLLECTE POUR LE PROJET D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE NANCYTY

La plateforme spécialisée dans l'investissement participatif, annonce l'ouverture de la collecte pour le financement du programme Nancyty, à Nancy, (Meurthe-et-Moselle), pour le compte du promoteur immobilier AnaHome. Wiseed vise ainsi une collecte de 3 M€ avec un taux d'intérêt annuel de 10% proposé aux souscripteurs. Nancyty projette de construire 6,688 m² au sol de bureaux.

IRRIJARDIN VIENT D'OUVRIR SA 120E FRANCHISE

Irrijardin, groupe spécialisé dans l'équipement et l'entretien des piscines, qui a signé son 5^e Leveraged buy-out (LBO) marquant ainsi la sortie de ses partenaires investisseurs historiques, en juin dernier – une opération qui a permis aux membres du Comex de participer au capital autour d'Yves Allibert, président d'Irrijardin qui dispose désormais de plus de 80% du capital –, vient d'ouvrir sa 120^e franchise à Noé en Haute-Garonne. Après une croissance de +17% en 2020 malgré la crise, Irrijardin, créé en 1989 à Portet-sur-Garonne, ambitionne d'atteindre un CA de 149 M€ cette année, soit +25 % par rapport à 2020.

en bref

Industrie. L'entreprise toulousaine, notamment spécialisée dans les revêtements de sols drainants pour l'aménagement extérieur, investit 4 M€ pour la construction d'une nouvelle usine et entend conforter sa position de leader en France et à l'étranger.

Changement de dimension pour LR Vision

C'est un nouveau chapitre qui s'écrit pour la société, LR Vision, actuellement basée à Castanet-Tolosan et qui amorce les travaux de son futur site à Escalquens. Créée en 2004 par deux docteurs en génie civil, Guillaume Lemaire et Erick Ringot, l'entreprise toulousaine, qui conçoit et fabrique notamment des matériaux innovants pour le BTP, poursuit son développement et sa R & D.

Si cette année, le groupe qui a généré 6,2 M€ en 2020 – un CA qui a connu une légère contraction –, connaît une envolée de 70 % de son activité, il surfe cependant depuis 2013 sur la vague du succès avec une croissance à deux chiffres. Le succès de l'entreprise, laquelle a été lauréate du prix Innovation des Grands Prix de l'Économie 2014, a notamment été porté par la commercialisation d'une gamme de matériaux pour le revêtement de sol décoratif et drainant, baptisée Résinéo. Un marché qui connaît une demande grandissante auprès des particuliers (contours de piscines, terrasses, etc.), des collectivités (tours d'arbres, cours d'école, pistes cyclables, etc.) et



Guillaume Lemaire et Erick Ringot, cofondateurs de LR Vision.

des professionnels de l'Hôtellerie de plein air. « Depuis notre diversification d'activité, nous sommes passés de neuf à 33 salariés. Et depuis deux ans, nous cibons davantage le marché des collectivités, lesquelles sont de plus en plus intéressées par nos solutions alternatives. En effet, si l'usage des revêtements bitumineux est généralement la règle pour les aménagements collectifs, les communes se tournent désormais vers un revêtement drainant en vue d'accélérer la perméabilisation des sols et ainsi éviter des îlots de chaleur. Et puis, du fait des effets de la crise sanitaire, les particuliers ont actuellement une forte volonté

d'améliorer leur aménagement extérieur. Cependant, nos clients sont soit des artisans soit des entreprises de travaux publics », détaille Guillaume Lemaire, PDG de LR Vision. Une diversification qui représente aujourd'hui plus de 80 % de son CA notamment sur le marché français mais aussi au-delà des frontières hexagonales : « l'export, représente 25 % de notre activité avec la Suisse, l'Italie, l'Espagne et la Belgique. Nous travaillons aussi dans les Drom-Com. Et puis, nous disposons d'un bureau commercial et d'un entrepôt à Dubaï depuis cinq ans. L'ouverture d'un bureau en Espagne, à court

terme, est également dans les tuyaux », détaille-t-il.

En marge, grâce à son laboratoire d'innovation, LR Vision conçoit des produits qui servent dans le domaine de la construction, dont la lasure pour béton qui se positionne comme un marché de niche. « Nous fabriquons des produits qui traitent les bétons pour les colorer et les protéger contre les taches, ce qui représente 18 % de notre activité globale. La lasure minérale permet ainsi d'homogénéiser des bétons de couleurs différentes, de reprendre des coulures et autres défauts esthétiques. Comme pour les peintures, elle se fabrique avec un liant, détaille le gérant. Nous collaborons avec une PME parisienne, Guard Industrie, experte dans les produits de nettoyage, de protection et d'embellissement des matériaux ».

Grâce à ces deux spécialisations, les volumes de production de LR Vision s'envolent : 1 200 tonnes de produits liquides pour l'activité de la chimie de construction (lasure, produits de protection pour le béton) par an et 300 tonnes de liants pour les revêtements drainants. À tel point que l'entre-

prise est contrainte de pousser les murs. « En 2015, nous avons construit un deuxième bâtiment qui nous a permis de supporter notre croissance mais depuis deux ans, nous sommes à saturation de notre outil industriel. Heureusement, grâce à des partenaires locaux, nous avons pu sous-traiter une partie de notre stockage », souligne le cofondateur.

20 M€ D'ICI CINQ ANS

Pour supporter sa croissance, LR Vision, qui, à l'origine, intervient en tant que conseil auprès des entreprises de construction concernant les solutions novatrices dans le domaine des parements de bétons architectoniques, envisage de s'installer dans des locaux plus grands. La nouvelle usine, dont l'enveloppe atteint un montant de près de 4 M€, devrait sortir de terre, fin 2022. « Aujourd'hui, nous avons deux bâtiments de 800 m² de stockage et de production et 500 m² de bureaux. Nous avons récemment acquis un terrain de 16 000 m². Une partie est dédiée à notre nouvelle usine de 4 000 m², et une autre, à notre partenaire qui bénéficiera de locaux de 3 000 m². Nous chan-

geons de dimension. » Objectif à l'horizon de cinq ans : atteindre 20 M€ de CA. L'entreprise, forte d'une trentaine de collaborateurs, entend également étoffer son équipe avec une dizaine de personnes supplémentaires, notamment dans les métiers de la production, du marketing et de la R & D. « Concernant le marché de sol perméable et les lasures béton, il reste beaucoup à faire. »

L'entreprise planche actuellement sur des solutions innovantes qui réutilisent des ressources, et souhaite favoriser une démarche d'économie-circulaire, à l'image d'un chantier en cours de réalisation à Tahiti. « Pour la fabrication de liant, nous réutilisons du verre concassé provenant de bouteilles de bière fabriquées localement. Nous commercialisons également depuis deux ans des produits à partir de liège recyclé pour la réalisation de tours d'arbres, ce qui séduit les collectivités. Nous souhaitons intensifier cet axe de développement et ainsi conforter notre position de leader sur ce marché en forte progression », conclut Guillaume Lemaire.

JENNIFER LEGERON

Consommation. Un label dédié notamment à l'électroménager a fait son apparition, avec pour objectif de cibler la durabilité des produits.

La durée de vie des produits passe au crible

La start-up toulousaine Ethikis ad Civis, créée en 2017 par Elsa Lomont et Florent Preguesuelo, – devenue une scop en 2018 – a lancé depuis 2019, un label indépendant baptisé LONGTIME®, en vue de lutter contre l'obsolescence des produits manufacturés.

Selon une étude réalisée en 2016, par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), 92 % des consommateurs européens souhaitent obtenir une information sur la durée de vie des produits. De son côté Greenflex révèle un autre chiffre : 71,5 % des Français se tournent vers la consommation responsable. Des données qui, couplées à une expérience personnelle et une envie de prendre part à une responsabilité écologique, incitent Elsa Lomont et Florent Preguesuelo à réfléchir à la création d'un label qui a pour ambition de guider le consommateur vers un achat responsable, avec une étiquetage sur le rapport longévité/prix. « Un jour, mon associé s'est rendu compte qu'il manquait systématiquement des informations sur les produits de bricolage en rayon. Il s'est demandé pourquoi, il n'existait pas de « label rouge »



Elsa Lomont et Florent Preguesuelo à la tête de la start-up Ethikis ad Civis et créateurs de label LONGTIME®.

des produits électroménagers. Et puis, nous avons fait le constat que les consommateurs jettent les objets facilement par manque de transparence sur la notion de réparabilité », souligne Elsa Lomont, ancienne chef d'entreprise dans le secteur du divertissement sportif. Les travaux ont ainsi commencé en 2017, nourris de recherches afin de valider la pertinence du nouvel outil. « Nous avons consulté des fabricants, des réparateurs, des associations de consommateurs, etc., en vue d'établir un cahier des charges, lequel aujourd'hui comprend 41 critères ». Parmi ces critères qui s'appliquent à une large palette de produits manufacturés, se dessinent trois axes : la conception du produit (assurer

la robustesse et la fiabilité du produit pour que la panne survienne le plus tard possible) ; la réparabilité (encourager la réparation et éviter un renouvellement), et l'amélioration des supports technique dont l'enjeu réside dans le bon usage et l'entretien du produit.

UNE CENTAINE DE RÉFÉRENCES

Le label, attribué par deux organismes indépendants partenaires, Apave Certification et Ecocert Environnement, qui vise autant des fabricants internationaux que des PME françaises, porte pour l'heure, sur huit familles de produits grand public et professionnels, représentant près de 25 produits (fours, radiateurs, matériels de cuisine, etc.).

L'objectif de la pépite toulousaine est d'atteindre d'ici fin 2022, une trentaine de familles de produits, soit une centaine de références. « L'étiquetage sera prochainement visible sur une plus large palette de produits comme du matériel de puériculture, des poêles à granulés, des vélos électriques ou des trottinettes, à savoir des produits qui font aujourd'hui pleinement partie des usages », détaille la gérante. En marge, si le label a pour vocation à informer le consommateur, il permettrait également d'augmenter les ventes : en effet, 56 % de ventes en plus sont générées sur un produit à durée de vie allongée. Une gageure pour les fabricants qui pourtant restent parfois frileux ou perdus face à la démarche. « C'est pour cette raison que nous les prenons par la main, souligne Elsa Lomont. Nous les accompagnons vers la mise en conformité de leur pratique. Soit les voyants sont au vert, et un audit est effectué par nos partenaires pour l'obtention du label, soit nous les accompagnons pour pointer les marges d'amélioration. »

Par ailleurs, la start-up entend, pour cette rentrée, mettre en

place un nouveau service d'accompagnement, qui, a pour ambition d'aider les entreprises et les collectivités, en amont de l'obtention de la certification. « Nous souhaitons répondre aux questionnements des entreprises qui ne sont pas en mesure d'obtenir actuellement le label mais qui souhaitent améliorer leurs pratiques. De fait, nous proposerons un volet formation et un volet accompagnement personnalisé, dédié, par exemple, au lancement d'un produit sur le marché. En effet, beaucoup de fabricants ont envie de comprendre les mécanismes mais ont peur. »

Cet axe de développement va notamment dans le sens de l'indice de réparabilité, déployé sur cinq catégories de produits électroménagers et électroniques, depuis le 1^{er} janvier 2021 – l'outil, prévu par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, vise ainsi une meilleure information du consommateur sur le caractère plus ou moins réparable de ses achats –, sur lequel le duo a planché. « Nous avons participé aux travaux orchestrés par l'Ademe et le ministère de la Transition écologique à partir de 2018, et avons réuni autour de la

table des fédérations de professionnels, des indépendants, etc. L'objectif désormais est d'aller plus loin avec la mise en place d'un indice de durabilité, ce qui ne change rien pour notre label », détaille-t-elle.

En attendant, l'entreprise, qui a été lauréate de « Mon projet pour la planète » – décerné par le ministère de la Transition écologique en mai 2018, parmi 420 projets – et finaliste du SIT 2019 (Social Innovation Tournament), – initiative phare du programme social de l'Institut BEL, qui soutient les entrepreneurs européens dont l'objectif est de générer un impact social, éthique ou environnemental –, espère obtenir un financement participatif de Wiseed en vue de partir à l'assaut du marché international. « Nous cibons l'Italie d'ici la fin de l'année, et l'Allemagne et l'UK en 2022. », conclut Elsa Lomont.

Forte de quatre collaborateurs, la scop souhaite renforcer son équipe pour soutenir le développement du label et planche également sur l'adaptation du référentiel pour le marché du textile, avec le lancement des travaux de consultation dès ce mois de septembre.

JENNIFER LEGERON

Cybercriminalité. Événement de référence en Europe en matière de sécurité et de confiance numérique, le Forum International de la Cybersécurité (FIC) a lieu, cette année, du 7 au 9 septembre à Lille Grand Palais. Après un "Virtual FIC" en juin dernier, l'édition en présentiel aura pour thème : Pour une cybersécurité coopérative et collaborative.

« Avec la pandémie, la justification de la cybersécurité s'est démultipliée »

La crise de la Covid-19 n'aura pas eu raison de la cybercriminalité ; bien au contraire. En 2020, la menace cyber a atteint des sommets : selon l'Anssi (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), le nombre de signalements liés à des rançongiciels a été multiplié par quatre par rapport à l'année 2019.

Menaces stratégiques, espionnages, attaques par chaîne d'approvisionnement... ont été les principaux phénomènes observés en 2020, qui n'ont épargné aucun secteur d'activité, même si les victimes de rançongiciels ont principalement été des collectivités territoriales, des établissements de santé et des entreprises du secteur industriel.

« Aujourd'hui, tout le monde se sent concerné. La pandémie nous permet de basculer de l'interrogation à l'affirmation. En cela, elle a été un révélateur : les derniers qui avaient des doutes sont obligés de penser qu'ils sont désormais concernés », détaille le Général Marc Watin-Augouard, fondateur du FIC.

En 2020, l'Anssi a ainsi recueilli 2 287 signalements, 759 incidents – dont sept majeurs – et mis en place 20 opérations de cyberdéfense. Preuve que l'État français s'empare du phénomène. Dans le plan France Relance, un volet cybersécurité doté de 136 M€, confié à l'Anssi, a un objectif clair : renforcer le niveau de cybersécurité des administrations, des collectivités territoriales, des établissements de santé et des organismes au service des administrés. Le Plan Cybersécurité gouvernemental (près d'1Md€ sur cinq ans) prévoit de multiplier par trois le chiffre d'affaires de la filière – de 7 à 25 Mds€ – et de doubler le nombre d'emplois (objectif : 75 000 emplois à horizon 2025).

UN FIC PLACÉ SOUS LE SIGNE DE LA COLLABORATION

Si la transition numérique est l'une des clés de la relance, elle ne doit pas se faire sans davantage de sécurité et de confiance, deux thématiques au cœur du FIC 2021 avec des rencontres entre offreurs et utilisateurs finaux mais aussi, pour la pre-



Le Général Marc Watin-Augouard, fondateur du FIC, en 2020.

mière année, une European Cyber Cup, destinée à valoriser les compétences en sécurité et à renforcer l'attractivité des métiers cyber.

Le Général Watin-Augouard en est convaincu : seule la collaboration peut permettre de dessiner les contours d'un espace cyber sécurisé. « Que l'on soit une organisation internationale, une entreprise, un État, une collectivité territoriale, une association... chacun doit pouvoir contribuer à améliorer cette cybersécurité, pour être plus vigilants et plus résis-

tants face à une crise cyber. Tous les thèmes que nous abordons – cybersécurité des entreprises, des administrations, lutte contre la cyber criminalité – n'ont pas perdu de la pertinence, au contraire, ils ont vu leur justification démultipliée. »

Au programme donc de cette édition 2021 : quatre séances plénières, 33 tables rondes, 24 conférences, 35 démonstrations techniques et 15 masterclass. Tout au long de l'année, l'esprit du FIC se décline avec des manifestations telles que l'Observatoire du FIC ou encore l'Agora du FIC, qui rassemblent des acteurs privés ou publics pour réfléchir à des thématiques d'actualité.

VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

Achats en ligne, téléconsultations, visioconférences... les deux années qui se sont écoulées ont montré l'importance d'une sécurité accrue. « Le secteur hospitalier, médical et paramédical a été fortement visé depuis le début de la crise Covid. J'ai le sentiment d'une importante accélération de la

prise de conscience partagée. La question n'est pas de savoir pourquoi faut-il de la cybersécurité mais comment on la met en place et avec quels moyens. Pourquoi, par exemple, ne pas rassembler plusieurs communes au travers de communautés de communes ? », propose le Général Watin-Augouard.

L'Anssi précise que 85 % des cyberattaques proviennent des défaillances humaines. Et le Général Watin-Augouard de préciser qu'il ne s'agit pas forcément d'une question de moyens : « Il y a aussi du management, de la formation et de l'information pour distiller une culture cyber dans les entreprises et les organisations. Si déjà, dans l'entreprise, on met en place un certain nombre de dispositifs, si chacun est conscient des risques, alors on aura fait un certain nombre de progrès. »

L'EUROPE AVANCE

Si les attaques sont de plus en plus sophistiquées, elles visent aussi davantage de sous-traitants, plus faciles à

atteindre. Une tendance qui devrait se poursuivre à l'avenir, étant donné que 22,3 milliards d'appareils dans le monde devraient être connectés à l'Internet des objets d'ici à 2024. En octobre 2020, les dirigeants de l'Union Européenne ont donc appelé à renforcer la capacité de l'UE à se protéger des menaces informatiques, à mettre en place un environnement de communication sécurisé, notamment grâce au chiffrement quantique et à garantir l'accès aux données à des fins judiciaires et répressives.

Mais le Général Watin-Augouard prévient : « plus on durcit la protection des envois et leur contenu, plus on permet à des groupes criminels d'échanger des données inaccessibles par les services d'enquêteurs. C'est une sorte de conflit entre le canon et la cuirasse ! »

PAR AMANDINE PINOT
LA GAZETTE NORD-
PAS-DE-CALAIS
POUR
RÉSOSHEBDOECO
WWW.RESO-HEBDO-ECO.COM



MERCI À TOUS NOS
BÉNÉVOLES
POUR LEUR
ENGAGEMENT, À NOS **PARTENAIRES**
ET AUX **DONATEURS** POUR LEUR
SOUTIEN. LA **SOLIDARITÉ** EST
PLUS QUE JAMAIS INDISPENSABLE,
NOUS SOMMES AU RENDEZ-VOUS
GRÂCE À VOUS.

#SolidaritéCovid19

REJOIGNEZ CET ÉLAN SOLIDAIRE :
www.restosducoeur.org



PAR PATRICE BAUBEAU, maître de conférence HDR, Histoire, histoire économique, université Paris Nanterre – université Paris Lumières

THE CONVERSATION

L'identification, la quatrième fonction de la monnaie

Un petit détour par l'histoire permet de replacer dans un cadre plus large la question des trois fonctions de la monnaie identifiées traditionnellement : étalon des valeurs, intermédiaire des échanges et réserve de valeur. Cette mise en perspective révèle ainsi une quatrième fonction fondamentale, l'identification, qui dénote l'origine commune, politique et sociale, du fait monétaire.

Les outils monétaires émergents, cryptomonnaies du type bitcoin, cryptomonnaies d'État, ou encore monnaies virtuelles utilisées dans les jeux vidéo, donnent un poids particulier à cette fonction d'identification et aux conséquences politiques et sociales qui y sont attachées.

La question de l'identification apparaît au côté des analyses de la monnaie par Aristote, dans *Le Politique* et *L'Éthique à Nicomaque*, ouvrages qui portent principalement sur la Cité, ses limites, son organisation, sa justice. Il développe ainsi, à la suite de Platon, une réflexion politique et citoyenne qui associe les limites de la Cité avec la naissance de la monnaie, dont l'usage dévoyé peut entrer en conflit avec les règles de la Cité idéale : en faisant primer le gain du commerce extérieur sur la solidarité des échanges intérieurs ; la valeur d'échange sur la valeur d'usage ; l'espace infini des désirs et des spéculations sur le domaine limité des besoins.

Bref une telle monnaie, dégagée de ses enjeux civiques, tend à devenir sa propre fin, alimentant inégalités et discordes au sein de la Cité. C'est pourquoi la monnaie, objet politique, est également un marqueur de citoyenneté : son usage insère l'utilisateur dans une communauté politique, sociale et éthique et l'y identifie.

Cette fonction d'identification de la monnaie n'est pas demeurée l'apanage des Cités grecques : un caractère constant des monnaies est le souci des émetteurs – à moins qu'ils ne soient contrefacteurs – d'identifier leur origine, le plus souvent territoriale ou politique par des marques indiquant le lieu de production, l'émetteur ou la date.

La multiplication, depuis les années 1970, des monnaies sociales et complémentaires correspond d'ailleurs le plus souvent à un projet « territorial » consistant à consti-



tuer un espace monétaire solidaire et de petite taille. Ce faisant, l'usage de la monnaie peut devenir non seulement militant (économie durable, alternative, écologique...) mais appuyer ou manifester une identité – c'est notamment le cas de l'eusko basque.

LE CASH N'EST PAS SYNONYME D'ANONYMAT

Or, cette quatrième fonction, cette fonction d'identification, est largement négligée en économie – les historiens et plus spécialement les numismates y sont au contraire très attentifs. Pourtant, sa prise en compte entraîne deux apports importants.

En premier lieu, elle renverse la perspective usuelle sur l'anonymat. L'anonymat n'apparaît plus comme une propriété du cash, mais devient l'une des modalités de l'identification par la monnaie, ce qui permet d'ailleurs une approche beaucoup plus graduée.

En effet, comme nous l'avons écrit dans un article de recherche en 2016, il n'y a pas « un » anonymat : l'anonymat est toujours, en fait, un anonymat à l'égard d'une personne ou d'une institution. Il est donc susceptible de configurations variées, lesquelles s'inscrivent, de ce fait, dans une fonction générale d'identification.

Ainsi, le paiement habituel en espèces auprès d'un commerçant que l'on connaît n'entraîne bien évidemment

aucun anonymat du payeur à l'égard dudit commerçant. En revanche, il garantit l'anonymat des clients du commerçant à l'égard de son banquier ou de son percepteur.

De même, l'usage d'une carte de paiement sans contact aboutit à un anonymat presque entier du client envers le commerçant, le reçu de paiement ne comprenant aucun élément d'identité exploitable, mais identifie précisément le client auprès de la banque émettrice de la carte de paiement ou de celle tenant les comptes du commerçant.

De manière générale, un processus de « nationalisation » de la monnaie a fait progressivement coïncider les limites de l'État moderne et celles des espaces monétaires dont ces États sont devenus les maîtres.

Parallèlement, l'État assume une autre fonction cruciale pour le bon fonctionnement de la vie civique et sociale, au-delà des seuls systèmes de paiement : l'identification des personnes. Cette fonction s'est considérablement étoffée depuis le XIX^e siècle avec le développement des diverses formes d'état civil et de sécurité sociale ainsi que l'essor du vote personnel.

En conséquence, dans un État de droit, non seulement les individus ont un droit à l'identité que l'État ne peut leur dénier, mais les modalités de l'identification relèvent du domaine de la loi, avec les garanties juridiques qui l'entourent.

LES INNOVATIONS MONÉTAIRES CHANGENT LA DONNE

Aujourd'hui, les nouveautés monétaires viennent rappeler l'importance de cette quatrième fonction d'identification. Un premier modèle, déjà ancien, a consisté à délimiter des espaces virtuels au sein desquels des formes monétaires spécifiques sont employées : les plateformes de « jeu » massivement multijoueurs prévoient généralement des techniques d'accumulation de symboles de richesse en vue d'attacher des objets, des services ou des compétences aux avatars.

Déjà, dans ce cas, l'écart entre virtuel et réel est imparfaite, puisque des « fermes » de joueurs se sont développées en vue d'acquiescer dans l'univers virtuel des objets ou des capacités ensuite revendues en monnaie réelle aux joueurs désireux de performance. Cela revient en quelque sorte à échanger, via des biens et services virtuels, une monnaie virtuelle contre une monnaie réelle.

Dans ce contexte, l'identification se déroule au sein de l'univers clos de la plateforme considérée, puisque les « identités » des avatars sont entièrement contrôlées par le prestataire. Celui-ci détermine aussi les conditions d'émission et d'usage de « sa » monnaie. On retrouve, mais limité à un univers fermé et virtuel, le modèle de contrôle de la monnaie et des identi-

tés que réalisent les États territoriaux.

Le second modèle, beaucoup plus récent, découle de l'innovation représentée par la blockchain. Cette dernière inclut en son sein un dispositif d'identification qui permet de valider la transaction entre un vendeur et un acheteur et qui met l'enregistrement de cette validation à la disposition des autres participants au système de paiement.

D'un côté, l'identification des transactions rend indispensable l'identification des utilisateurs qui effectuent des échanges. Mais de l'autre, cette identité correspond à celle qui est déclarée au sein de l'espace monétaire virtuel, et non pas à une identité telle qu'elle est reconnue par un État. D'ailleurs, rien n'empêche un agent économique de se créer un avatar différent pour chacune des cryptomonnaies existantes, voire d'y associer des adresses IP (celles qui caractérisent les machines qui accèdent à Internet) différentes. Ce n'est pas un hasard si le bitcoin est rapidement devenu la devise préférée des cybercriminels...

C'est ici que le projet de monnaie virtuelle diem (ex-libra) de Facebook prend tout son sens. Les usagers y ont une identité, garantie par la plateforme et à laquelle, de plus en plus, des droits et des devoirs sont attachés, qui portent sur la liberté d'expression, l'intégrité du « profil », et même le destin post-mortem des comptes.

LE RISQUE D'UNE FORME LUCRATIVE ET SÉLECTIVE D'IDENTITÉ

Facebook est donc en mesure d'identifier, très précisément, ses usagers. C'est d'ailleurs le cœur de son business model : vendre les caractéristiques individuelles de ces profils. Si une monnaie propre, ou presque, telle que le diem, est associée à l'écosystème Facebook, l'entreprise ou, plus sûrement, la constellation d'intérêts lucratifs dont Facebook est le cœur, sera en mesure de gérer simultanément des actifs monétaires propres et les preuves d'identité afférentes à leur usage.

Or, laisser la monnaie dans des mains entièrement privées n'est pas toujours une bonne idée, même si la gestion de la monnaie par les États a également abouti à des catastrophes, à l'image des épisodes hyperinflationnistes en Allemagne en 1923, en Hongrie en 1946 ou au Zimbabwe depuis l'an 2000. Laisser l'identification des êtres humains dans les mains privées est encore pire : que devient un être humain dont la seule preuve d'existence est un acte privé, éventuellement cessible et dont les tiers ne peuvent prendre connaissance ?

Ainsi, abandonner au plus offrant ces deux éléments clés de la construction de la Cité antique ou de l'État moderne que sont la monnaie et l'identité annonce le pire des mondes.

Des solutions existent, anciennes ou nouvelles. Les monnaies digitales de banque centrale (CBDC), à l'essai en Asie ou en Europe, en témoignent. Elles limitent le risque d'entraîner la substitution d'une forme lucrative d'identité à la forme civique dont nos droits dépendent, en soumettant le paiement à l'identification plutôt que l'inverse.

Dans un monde où l'émission d'actifs monétaires, la création d'identités et la gestion des profils correspondants ne sont plus du seul ressort des États, il devient en effet urgent de réfléchir à l'articulation de ces différentes dimensions afin de conserver les bénéfices des innovations suscitées par l'essor d'Internet sans y perdre nos droits, nos biens et nos êtres. Et donc de prendre en compte la quatrième fonction de la monnaie : l'identification.

(Article paru le 9 août 2021 dans *The Conversation*, theconversation.com)

Opinions

PAR ARNAUD MARQUANT, DIRECTEUR DES OPÉRATIONS CHEZ KB CRAWL

Plan de veille parfait : trois étapes à suivre absolument

Que la veille ait une visée concurrentielle, commerciale, juridique ou technologique, il est primordial de toujours définir un plan de veille. La qualité de la collecte d'informations et du résultat final de toute démarche de veille en dépend. Voici les trois étapes à suivre :

ÉTAPE 1 : ANALYSER RIGOREUSEMENT LES BESOINS EN INFORMATIONS

La préparation est la première étape de tout plan de veille : elle doit démarrer par une définition précise des besoins en information. Quels sont les thèmes sur lesquels il est nécessaire de se focaliser ? Quelles sources semblent importantes et pertinentes ? Afin de répondre à ces interrogations, vous devez identifier les besoins stratégiques et structurels propres à votre organisation mais aussi penser aux besoins particuliers des directions ou fonctions spécifiques.

Quelques questions de base sont ici à poser. Par exemple :

- Souhaitez-vous être informé en temps réel des activités et publications de vos concurrents ?
- Désirez-vous focaliser votre veille sur l'une de vos activités stratégiques ou susceptible de le devenir ?
- Votre secteur est-il en phase de

reconfiguration ou connaît-il des évolutions majeures sur le plan technique ou réglementaire ?

- Envisagez-vous de vous lancer dans la conquête de nouveaux marchés ?

- Un département de l'entreprise a-t-il un besoin lié à un but précis, comme la production d'une étude ?

- Un autre souhaite-t-il s'informer de l'évolution de son métier ?

Dans le cadre de ces analyses préliminaires, le recensement des forces et faiblesses de l'entreprise ainsi qu'une connaissance fine de son environnement permettront de mieux identifier les besoins. Une fois ces informations en mains, vous pourrez baliser votre plan de veille, lequel est tout naturellement appelé à s'articuler avec une analyse Swot du marché.

ÉTAPE 2 : IDENTIFIER VOS RESSOURCES POUR LES VALORISER

Si vous disposez de ressources internes, il faut identifier celles qui seront utiles dans le cadre de la veille. Il s'agit ici autant de ressources organisationnelles que de récoltes de données par des processus déjà en place, par exemple une cellule de veille œuvrant dans une direction ou un département de la société, ou plus simplement

d'initiatives personnelles de collaborateurs effectuant leur propre veille informative dans leur domaine de compétences ou une veille concurrentielle dans leur secteur d'activité. Ces sources peuvent également prendre la forme d'outils déjà utilisés en interne pour la collecte et/ou la diffusion des informations ou encore d'abonnements à des magazines, flux, newsletters, d'accès à des bases de données, etc.

Le but de cette analyse interne est de définir la pertinence qu'il y a à intégrer cet existant au plan de veille afin de fédérer les initiatives et les outils au bénéfice de l'ensemble de l'entreprise.

ÉTAPE 3 : CIBLER LES SOURCES ET PARAMÉTRER SON PLAN DE VEILLE

Pour alimenter chacun des thèmes de veille définis en étape 1, il faut procéder au ciblage des sources. Cette action consiste à dresser une liste des plateformes, sites Internet et réseaux sociaux les plus pertinents en regard des thèmes et besoins repérés, et à qualifier ces sources en fonction de leur importance et de leur fiabilité. Ce classement est nécessaire pour comprendre la pertinence et optimiser le plan de veille grâce à un ciblage efficace.

Quel que soit le plan de veille, se

trouver au plus près d'une source permet de détecter très tôt des signaux faibles. Identifier des tendances ou recueillir des informations cruciales avant la concurrence confère un avantage stratégique indéniable. Le recueil sur les moteurs de recherche Internet ou dans la presse sera complété en allant à la source des données. Bases de données spécialisées et rencontres professionnelles permettent en effet de recueillir une matière pertinente et de première main, indisponible ailleurs.

Enfin, le paramétrage d'un plan de veille consiste à définir les acteurs ainsi que les outils mobilisables pour la collecte, puis à quantifier le volume souhaité de la récolte d'informations, enfin à formuler correctement les requêtes de surveillance pour que les sources d'information ciblées dans le cadre de la démarche de veille renvoient des résultats pertinents. La mise en place d'un plan de veille demande une disponibilité en temps et en moyens. Définir d'emblée l'ensemble des éléments qui doivent le sous-tendre, permet par la suite de simplifier le traitement des informations collectées par une mise en place plus aisée de filtres, et de diffuser plus rapidement l'information aux bonnes personnes.



Récolte noire

Décidément, cette rentrée ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. Si les dispositifs d'aides publiques sont désormais réservés aux secteurs directement impactés par les mesures liées à la pandémie et que le patronat craint la remontée en flèche des défaillances d'entreprise après l'annonce du locataire de Bercy, à l'occasion de la Rencontre des entrepreneurs de France organisée par le Medef, un autre secteur voit l'horizon se noircir. En effet, la récolte de vin 2021 s'annonce déjà comme « la plus faible du siècle dernier et du siècle actuel », souligne tristement Jean-Marie Fabre, président national des Vignerons indépendants de France. Des pertes liées intrinsèquement à une météo capricieuse, et à un dérèglement climatique décidément bien enclenché par nos abus. Bien que face aux aléas climatiques, le vin ne coulera pas à flot cette année, la croissance des start-up pour les exportations du vin et de spiritueux ne s'est, elle, jamais aussi bien portée ! Ironie du sort. Le vin tricolore a repris des couleurs, du moins au premier trimestre 2021, avec une envolée des exportations de 43 % en valeur par rapport à l'an passé. Une dynamique qui risque de retomber comme un soufflé. J. L.

édito

le regard de Faro

FAUTE DE TOURISTES ÉTRANGERS LES PARISIENS REDÉCOUVRENT PARIS

POUR LE PORTRAIT
JE VOUS LAISSE FAIRE
LA GUEULE OU JE RAJOUTE
UN SOURIRE ?



Vient de paraître

À LA RECONQUÊTE DU TRAVAIL DURABLE, L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN PIONNIÈRE, D'ARNAUD LACAN AUX ÉDITIONS LES PETITS MATINS

Face à la crise de nos systèmes traditionnels et à la précarisation du marché du travail, il

devient nécessaire de favoriser des modèles de travail plus durables. L'économie sociale et solidaire (ESS) a toujours été pionnière en la matière. Groupements d'employeurs, coopératives d'activités et d'emplois, Scop et Scic, Territoires zéro chômeur de longue durée, tiers-lieux... L'ESS invente des modèles

de travail et d'emploi plus protecteurs pour les travailleurs, plus ancrés dans les territoires, plus respectueux de l'humain. À ce titre, elle peut impulser une dynamique de changement inspirante pour la société. Comment ces initiatives positives d'ESS peuvent-elles essaimer pour permettre le développement d'un grand nombre d'emplois de qualité dans ou hors salariat : des emplois à la fois porteurs de sens, sécurisés et inscrits dans un collectif de travail, à rebours de la tendance actuelle à l'ubérisation ? Et comment imaginer un modèle de management qui favorise cette organisation épanouissante, loin des systèmes fondés sur la surveillance des salariés et la verticalité ? L'auteur avance des pistes à la fois souhaitables et réalistes, en faveur d'une meilleure cohésion de la société.

Point

1^{ER} MERCREDI DU MOIS
DE 9H À 12H

Justice

du Tribunal de Commerce de Toulouse

CONSULTATIONS D'AVOCATS GRATUITES ET CONFIDENTIELLES
POUR LES ENTREPRENEURS INDIVIDUELS, COMMERÇANTS, ARTISANS,
ASSOCIATIONS, SOCIÉTÉS CIVILES ET AGRICULTEURS



Pour prendre rendez-vous
scannez le QR-code
ou appelez le 05 61 33 70 90

Tribunal de Commerce de Toulouse
Place de l'Hôtel de la Bourse
31068 Toulouse cedex



Conseil
départemental
de l'accès
au droit
de la Haute-Garonne

Covid-19. L'obligation de détenir un passe sanitaire pour les personnes intervenant dans un établissement ou lieu rassemblant du public, est entrée en vigueur le 30 août 2021 (le 30 septembre pour les mineurs).

L'obligation du passe sanitaire

La loi sur la gestion de la crise sanitaire du 5 août 2021 a été validée par le Conseil constitutionnel qui a aussi censuré plusieurs de ses dispositions : la rupture des contrats de travail précaires faute de passe sanitaire et le placement en isolement des personnes positives à la Covid-19. La loi est entrée en vigueur le 9 août 2021 après publication des décrets d'application. Ses dispositions sont échelonnées dans le temps. Le régime de gestion de sortie de crise sanitaire est prorogé jusqu'au 15 novembre 2021 (possibilité d'imposer des restrictions de circulation, le couvre feu...).

Depuis le 9 août 2021, la présentation d'un passe sanitaire est obligatoire pour accéder aux établissements, lieux ou événements rassemblant du public (restaurants, loisirs, concerts, centres commerciaux, transports publics interrégionaux, visites dans les services de santé ou sociaux, etc.).

Depuis le 30 août 2021, le passe sanitaire est devenu obligatoire pour les personnes qui interviennent dans ces établissements ou lieux recevant du public (salariés, prestataires, bénévoles). À défaut de satisfaire à l'obligation de passe sanitaire, le contrat de travail peut être suspendu.

Ce n'est qu'à compter du 30 septembre 2021 que l'obligation de passe sanitaire sera imposé aux mineurs.

Parallèlement à l'obligation de passe sanitaire des personnes intervenant dans des lieux recevant du public, le port du masque n'est plus imposé à partir du 30 août 2021 (du 30 sep-



tembre 2021 pour les mineurs).

Enfin, le 15 septembre 2021, les personnels des secteurs médico-sociaux devront être vaccinés, sous peine de voir leur contrat suspendu sans rémunération. Les salariés disposent d'un délai supplémentaire jusqu'au 15 octobre inclus.

PASSE SANITAIRE DES INTERVENANTS

Les personnes qui interviennent dans des établissements, lieux ou événements recevant du public et les services de transport devront détenir un passe sanitaire à compter du 30 août 2021. Son ainsi visés, non seulement les salariés de l'entreprise, apprentis et stagiaires, mais aussi les prestataires extérieurs indépendants, les bénévoles, etc. Il est précisé par décret que sont concernées les autres personnes intervenant lorsque leur activité se déroule dans les espaces et aux heures où ils sont accessibles au public. Les activités de livraison sont exemptées de l'obligation, de même que les interventions d'urgence.

L'obligation ne s'impose aux mineurs (stagiaires ou apprentis) qu'à partir du

30 septembre 2021.

LIEUX ET ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

L'obligation concerne très généralement les établissements, lieux ou événements rassemblant du public (restaurants, loisirs, transports internationaux, visites dans services de santé ou sociaux).

S'agissant de la restauration, la loi dispense de l'obligation de passe sanitaire la restauration collective, la vente à emporter et la restauration professionnelle routière et ferroviaire.

Sont précisément concernés par le passe sanitaire les foires et salons professionnels. Il en est de même des séminaires professionnels rassemblant plus de 50 personnes et qui sont organisés en dehors des établissements d'exercice de l'activité habituelle.

C'est sur décision préfectorale, que le passe sanitaire peut être imposé dans les centres commerciaux et magasins de plus de 20 000 m² et, le cas échéant, aux moyens de transport. La mesure devra être motivée et justifiée par des risques de contamination.

GESTION DU PASSE SANITAIRE PAR L'EMPLOYEUR

Les professionnels des lieux et établissements concernés doivent présenter leur passe sanitaire à leur employeur.

À défaut de passe sanitaire, les salariés sont invités à prendre des jours de repos ou de congé le temps de régulariser leur situation.

Si la situation se prolonge au-delà de trois jours travaillés, l'employeur doit convoquer le salarié à un entretien afin d'examiner avec lui les moyens de régulariser sa situation, notamment l'affectation à un autre poste non soumis au passe sanitaire. À défaut de régularisation de la situation, l'employeur est en droit de suspendre sans délai le contrat de travail, sans rémunération, jusqu'à la production du passe sanitaire.

Le régime est identique pour les salariés en CDD (la rupture d'un contrat temporaire est exclue). L'employeur est autorisé à conserver le résultat de la vérification du passe sanitaire jusqu'à la sortie de la crise sanitaire. Il peut aussi établir un titre spécifique permettant de faciliter le contrôle.

RÉGIME DES SANCTIONS

La loi sur la gestion de la crise sanitaire du 5 août 2021 prévoit un régime de sanctions rigoureux.

Les exploitants d'un établissement, d'un lieu ou d'un événement accueillant du public, qui ne contrôlèrent pas la détention du passe sanitaire, sont mis en demeure par le préfet de se conformer aux obligations dont les manquements

constatés sont précisés. L'exploitant dispose d'un délai maximal de 24 heures ouvrées pour se conformer à ces obligations.

Si la mise en demeure reste infructueuse, le préfet peut ordonner la fermeture administrative de l'établissement, lieu ou événement, pour une durée de sept jours maximum, pouvant être réduite lorsque les mesures sont prises pour respecter l'obligation.

Après trois manquements constatés sur 45 jours, l'exploitant encourt une amende de 9 000 € et un an d'emprisonnement.

L'obligation vaccinale:

Dans le secteur médico-social, l'obligation vaccinale s'appliquera à partir du 15 septembre 2021, les salariés disposant d'un délai supplémentaire jusqu'au 15 octobre inclus.

- La méconnaissance de l'interdiction d'exercer son activité est passible d'une amende forfaitaire de 135 € ou de 750 € (contravention de 4^e classe).

- l'employeur qui manque de contrôler le respect de l'obligation vaccinale encourt une amende maximum de 1 500 € ou 7 500 € pour une personne morale (contraventions de 5^e classe) ou une amende forfaitaire de 1 000 €.

- Lorsque l'employeur est verbalisé à plus de trois reprises dans un délai de 30 jours, la sanction est portée à 9 000 € d'amende et un an d'emprisonnement (jusqu'à 45 000 € pour une personne morale) ou une amende forfaitaire de 1 300 €.

Loi 2021-1040 du 5 août 2021
Décrets du 7 août 2021, 2021-1056 et 2021-1059

regard



PASSEPORT

« Le virus n'a pas de passeport », disait notre président, avec un art consommé de la formule creuse et bravache. Pas de contrôle à nos frontières pendant de longs mois qui ont vu s'installer la pandémie dans le pays. Il faut désormais présenter un passeport sanitaire pour franchir les portes d'un restaurant, d'un centre commercial, d'un lieu accueillant du public... Une humiliation supplémentaire pour des Français, otages de l'impéritie et de l'incompétence de ceux qui avaient reçu le devoir de les protéger et le pouvoir de gouverner.

THIERRY CARRÈRE
AVOCAT À TOULOUSE,
ANCIEN BÂTONNIER

Ces pages vous sont réservées, la rédaction est à votre écoute pour toute question 05 34 41 34 00 Et pour l'envoi de vos chroniques, une adresse unique : chronique.gazm@forumeco.com

Droit salarial. La surveillance vidéo permanente d'un salarié ne permet pas de constituer une preuve licite des fautes de ce salarié.

Vidéosurveillance permanente d'un salarié

Le code du travail prohibe toute restriction aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché (article L 1121-1). Cette disposition s'applique en particulier à la surveillance des salariés.

Dans cette affaire, les fautes reprochées au salarié, unique cuisinier d'une pizzeria, étaient particulièrement graves.

Après avoir fait l'objet d'un avertissement pour des



absences et des manquements aux règles d'hygiène, le salarié avait été informé de la mise en place d'une caméra de vidéosurveillance dans la cuisine où il travaillait seul.

Les enregistrements vidéo établissaient des manquements graves et réitérés aux règles d'hygiène et de sécurité pouvant être particulièrement dommageable à l'établissement : conservation de viande avariée, étiquettes de traçabilité des aliments non conservées, gestion des stocks défectueuse, déclaration d'accident du travail pour une blessure au bras volontaire.

La Cour de cassation a confirmé la décision d'appel, semble-t-il à juste titre, en estimant que la surveillance per-

manente par une caméra vidéo d'un seul salarié, travaillant seul, était attentatoire à la vie personnelle du salarié et disproportionnée au but recherché de sécurité des personnes et des biens.

En conséquence, la preuve apportée par la surveillance vidéo était illicite et ne pouvait être opposée au salarié ni prise en compte. Faute de preuve apportée, l'employeur a été condamné pour licenciement injustifié.

Cass. ch. soc. 23 juin 2021 n° 19-13.856

Agenda

MERCREDI 15 SEPTEMBRE

Employeurs de moins de 50 salariés au paiement mensuel : déclaration sociale nominative et télépaiement des cotisations sociales sur les salaires d'août (salaires payés entre le 11 août et le 10 septembre).

□ Impôt sur les sociétés : télépaiement de l'acompte d'impôt sur les sociétés venu à échéance le 20 août. Aucun acompte n'est dû lorsque le montant de l'impôt de référence n'excède pas 3 000 €.

Les sociétés peuvent réduire le montant de l'acompte, voire se dispenser de tout paiement, lorsque les acomptes déjà versés atteignent le montant prévu de l'impôt.

Toute insuffisance de versement est soumise à la

majoration de 10 % quelle que soit son importance.

□ Entreprises soumises à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : télépaiement du second acompte de CVAE au titre de l'année 2021. Aucun acompte n'est dû lorsque le montant de la CVAE de l'année précédente ne dépasse pas 1 500 €.

□ Employeurs de 11 salariés et plus : paiement d'un acompte de 75 % de la contribution à la formation professionnelle au titre de l'année 2021.

LUNDI 27 SEPTEMBRE

□ Prélèvement du solde d'impôt sur le revenu, en une fois s'il est inférieur ou égal à 300 €. Lorsque le solde dépasse 300 €, le prélèvement est effectué en quatre fois les 27 septembre, 25 octobre, 25 novembre et 27 décembre 2021.

Covid-19. Alors que l'activité a fortement ralenti depuis deux ans, le nombre de défaillances d'entreprises a historiquement diminué.

Défaillances d'entreprises en recul

En janvier 2019, on comptait encore 54 350 défaillances d'entreprises. À la fin juin 2021, leur nombre était réduit à 28 655, soit une diminution annuelle de 28 %.

Cette situation paradoxale est loin de représenter la réalité de la situation économique et financière des entreprises, particulièrement des plus petites.

Elle résulte des mesures de soutien apportées par l'État et les collectivités pendant la crise sanitaire de la Covid-19. Elle laisse présager une reprise des défaillances à la fin des mesures de soutien.

La fermeture des tribunaux de commerce et l'instauration de la « période juridiquement protégée » a d'abord permis un large report des délais notamment des déclarations de cessation des paiements et demandes d'ouverture d'une procédure collective.

Le régime du traitement des difficultés des entreprises a été aménagé pour permettre le report de l'examen des situations de cessation des



paiements dues au ralentissement de l'activité à partir de septembre 2020 (ordonnance 2020-341).

Ces dispositions ont produit leurs effets jusqu'en octobre 2020.

Sont venues ensuite les très nombreuses mesures de soutien à l'emploi (activité partielle, arrêts maladie pour

garde d'enfant...), à la trésorerie des entreprises (report de paiement des charges de loyer ou d'énergie, moratoires des poursuites, report et exonérations de cotisations), les prêts garantis par l'État et les aides du fonds de solidarité.

ASSURANCE CHÔMAGE DES INDÉPENDANTS: UN

DISPOSITIF À AMÉLIORER

Dans cette perspective d'une multiplication des défaillances, le dispositif d'assurance chômage des travailleurs indépendants révèle son échec.

En vigueur depuis novembre 2019, le dispositif permettant aux travailleurs indépendants de percevoir

une allocation chômage n'a bénéficié qu'à moins de mille entrepreneurs (911 à la fin février 2021), alors que le gouvernement escomptait 30 000 bénéficiaires.

Le dispositif s'avère inefficace et devrait être amélioré dans le cadre d'un plan en faveur des travailleurs indépendants, annoncé en mars

par Alain Griset, ministre chargé des PME.

Actuellement, les indépendants peuvent percevoir une allocation de chômage de 800 € par mois pendant six mois, à condition de satisfaire à une série de conditions assez restrictives :

L'activité non salariée doit avoir été exercée pendant au moins deux ans et avoir dégagé un minimum de revenus de 10 000 € par an. Les autres revenus éventuels doivent être inférieurs au RS (565 € par mois). Dernière condition peut compatible avec l'entrepreneuriat, le travailleur indépendant doit être à la recherche effective d'un emploi.

Surtout, l'entreprise doit avoir fait l'objet d'une liquidation judiciaire ou d'un redressement judiciaire.

Le premier frein à l'application du dispositif ne serait pas cette obligation d'une procédure au tribunal de commerce mais la condition d'un minimum de revenus non salariés de 10 000 €, laquelle bloquerait près de 75 % des dossiers éligibles à l'allocation chômage.

Responsabilité. La dépendance économique d'un fournisseur vis-à-vis d'une grande entreprise ne caractérise pas une direction de fait permettant d'engager sa responsabilité dans une liquidation.

Dirigeant de fait ou subordination

Le pouvoir qu'une grande entreprise exerce sur un fournisseur peut-il engager sa responsabilité dans la liquidation judiciaire du fournisseur ?

Cette affaire concernait un constructeur automobile et un de ses fournisseurs en joints d'étanchéité, mis en redressement puis en liquidation judiciaire quatre ans après le début de leur collaboration.

On peut considérer, comme le pensait le liquidateur dans cette affaire, que le fournisseur avait subi une trop grande dépendance économique et des interventions trop exigeantes de la grande entreprise, pour être tenu seul responsable de l'insuffisance d'actif ayant conduit à sa liquidation judiciaire.

Le niveau d'information demandé par le constructeur sur la trésorerie, les coûts de production, la formation du prix, ainsi que les directives données pour la gestion des dettes, caractérisaient une direction de fait et devait engager à ce titre la respon-

sabilité du constructeur dans l'insuffisance d'actif.

Le contrat portait sur le niveau de commandes assuré au fournisseur et le prix. En contrepartie, le constructeur automobile exigeait la transparence financière et une information sur les gains de productivité du fournisseur, la réduction de ses coûts de production et la délocalisation de son activité, autant de facteurs dont le constructeur entendait profiter pour moduler le prix.

Accessoirement, la société mère du fournisseur s'engageait, dans un autre protocole d'accord, à en céder les titres à tout repreneur qui serait recommandé par le constructeur automobile.

En pratique, la relation dépassait le cadre normal d'une relation entre client et fournisseur : contrôle régulier de la situation financière, suivi de la trésorerie, intervention active dans la gestion, sur le niveau des prix ou l'affectation de la trésorerie.

La Cour de cassation note d'abord l'absence de preuves

démontrant que le constructeur ait donné des instructions, en particulier sur la gestion des dettes, ou ait imposé des salariés dirigeants (en rapport avec le projet de rachat).

Dans ces conditions, elle note que l'intervention du constructeur n'a consisté qu'en « contrôles, recommandations, demandes ou exigences, ne révélant qu'un rapport de subordination économique du fournisseur vis-à-vis de son client ». C'est dans le cadre de leurs relations contractuelles que le constructeur prenait « dans son propre intérêt, des décisions ayant des conséquences pour le fournisseur ».

En conséquence, la Cour de cassation ne juge pas caractérisée l'existence d'une direction de fait, celle-ci devant être établie par l'exercice d'activités positives de gestion et de direction, sans dépendance par rapport aux organes sociaux de la société.

Cass. ch. com. 19 mai 2021 n° 19-25.286 F-D

Droit salarial. Les salariés vulnérables à la Covid-19 continuent de pouvoir bénéficier de l'activité partielle.

Activité partielle pour les personnes vulnérables

Le protocole sanitaire au 9 août 2021 précise les conditions de placement en activité partielle des salariés vulnérables à la Covid-19.

Les salariés vulnérables peuvent reprendre leur activité professionnelle en présentiel, le cas échéant en bénéficiant de mesures de protection renforcées.

Cependant, le placement en activité partielle reste possible pour les salariés dont le poste les expose à de fortes densités virales, les personnes sévèrement immunodéprimées et celles ayant une contre-indication médicale à la vaccination.

Les salariés vulnérables ne pouvant travailler à distance pourront être indemnisés à compter du 15 septembre 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021.

Les salariés devront d'abord se faire délivrer un certificat d'isolement par leur médecin (un nouveau certificat est nécessaire pour les salariés en ayant déjà fait l'objet entre mai 2020 et août 2021).

L'employeur effectue la



demande de placement en activité partielle auprès de la Direction départementale de l'emploi sur le site activitepartielle.emploi.gouv.fr.

En attendant l'avis du médecin, le salarié peut être placé en activité partielle.

MESURES DE PROTECTION RENFORCÉE

L'employeur peut aussi estimer possible la poursuite de l'activité du salarié vulnérable en mettant en place des dispositifs de protection renforcée. Il doit alors saisir le médecin du travail pour évaluer le risque et les mesures de protection.

Les mesures de protection renforcée peuvent être les suivantes : isolement du poste de travail (bureau individuel par exemple), mise en place de protections matérielles, adaptation des horaires afin d'éviter les heures d'affluence...

Le salarié peut lui-même saisir le médecin du travail si l'employeur ne met pas en place ces mesures de protection.

Les non-salariés peuvent également demander à bénéficier d'un arrêt de travail dérogatoire, sans délai de carence, sur « declare.ameli.fr ».

Protocole sanitaire au 9 août 2021

Actualités

LES RECORDS DES DETTES PUBLIQUES EUROPÉENNES

Selon Eurostat, l'Office de statistique de l'Union européenne, et en raison de la pandémie de la Covid-19, la dette publique de la zone euro a culminé à 100,5 % du produit intérieur brut (PIB) au cours du premier trimestre 2021, franchissant pour la première fois la barre des 100 %. En France, elle s'est élevée à 118 % du PIB, contre 100,8 % un an plus tôt. En Allemagne, elle s'est établie à 71,2 % du PIB et en Espagne à 125,2 %. Elle a dépassé la barre des 150 % en Italie (160 %) et en Grèce (209 %). Ces hausses sont évidemment liées à la récession déclenchée par la crise sanitaire qui a engendré un tassement des recettes et surtout des mesures d'urgence et de relance déployées pour soutenir l'économie. En France les dépenses ont creusé le déficit jusqu'à 9,2 % du PIB en 2020 et les déficits devraient se stabiliser autour de 9 % sur l'ensemble de 2021. La dette publique pourrait baisser légèrement pour avoisiner 117,2 % du PIB. Il faut noter que les taux d'intérêt sont aujourd'hui très bas. Le taux moyen d'emprunt est aujourd'hui très inférieur à la croissance et il n'est donc pas difficile de stabiliser l'endettement. Les taux d'intérêts payés par les états ont été divisés par deux entre 1995 (59 %) et 2020 (95 %) mais il n'est pas sûr que les taux resteront durablement bas et cela dépendra en grande partie de l'évolution de la croissance et de l'inflation.

En mars 2020, face à la pandémie et au besoin de soutenir les économies, la Commission européenne a suspendu le pacte de stabilité jusqu'à la fin de 2022. Au terme de cette période, si les règles du pacte de stabilité sont de nouveaux appliquées, nombre de pays seront contraints de lancer des mesures de rigueur pour pouvoir respecter le pacte de stabilité. C'est pourquoi nombre d'économistes militent pour une révision des règles du pacte et demandent l'instauration de nouvelles règles, sujet d'opposition entre les capitales du nord de l'Europe qui redoutent que certains États du Sud profitent d'un assouplissement pour relâcher leurs efforts.

LA COMMISSION SIGNE UN NOUVEAU CONTRAT POUR UN VACCIN POTENTIEL CONTRE LA COVID-19

La Commission européenne a approuvé un septième contrat d'achat anticipé avec une entreprise pharmaceutique afin de garantir l'accès à un vaccin potentiel contre la Covid-19 au quatrième trimestre 2021 et en 2022. En effet, en échange du droit d'acheter un nombre défini de doses de vaccin dans un délai donné, la Commission finance une partie des investissements initiaux engagés par les producteurs de vaccin, sous la forme de contrat d'achat anticipé. Dans le cadre de ce contrat, les États membres pourront acheter jusqu'à 100 millions de doses du vaccin Novavax, avec une option pour 100 millions de doses supplémentaires, en 2021, 2022 et 2023, après que le vaccin aura été examiné et approuvé par l'EMA, l'Agence européenne des médicaments, comme étant sûr et efficace. Les États membres auront également la possibilité de donner des vaccins aux pays à revenu faible et intermédiaire ou de les réorienter vers d'autres pays européens. Le contrat a été conclu au cours du mois d'août et représente une nouvelle étape visant à renforcer la défense de l'Europe face à la pandémie.

Novavax est une société de biotechnologie qui met au point des vaccins de nouvelle génération contre les maladies infectieuses graves. Son vaccin contre la Covid-19 fait déjà l'objet d'une évaluation en continu par l'EMA, en vue d'une éventuelle autorisation de mise sur le marché. La Commission a décidé de soutenir ce vaccin sur la base d'une évaluation scientifique solide, de la technologie utilisée, de l'expérience acquise par la société en matière de développement de vaccins et de sa capacité de production pour approvisionner l'ensemble de l'UE.

en bref

Environnement. Le coût des sinistres liés aux catastrophes naturelles flambe.

L'envolée des prix de l'assurance

Alors que le rapport du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) a tiré la sonnette d'alarme il y a quelques semaines sur l'accélération du réchauffement climatique (excédant les + 1,5 % dès 2030), ses effets sont déjà visibles. En témoigne la série exceptionnelle de catastrophes naturelles depuis le début de l'année, qui a coûté la vie de 4500 personnes dans le monde.

La recrudescence des catastrophes naturelles sous l'effet du changement climatique va significativement accroître la charge pour l'assurance et les assurés. Pour faire face à la sinistralité climatique d'ici à 2050, les assureurs prévoient majoritairement d'augmenter les primes. Supérieure à la croissance du PIB, cette hausse risque de poser

un problème social majeur pour les assurés.

Dans un stress test climatique, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le régulateur du secteur de l'assurance, prévient que le coût des sinistres liés aux « catastrophes naturelles » pourrait être multiplié par cinq d'ici à 30 ans. Une dérive qui pose la question de la soutenabilité des prix de l'assurance par les assurés et, par conséquent, de la frontière de ce qui pourra être assuré ou non assuré à l'avenir. Le régulateur souligne que la France est relativement épargnée par les scénarios du Giec.

La série exceptionnelle de catastrophes naturelles qui frappent l'Europe depuis cet été devraient mettre un terme au cycle baissier sur le marché de la réassurance. Le réassureur

Munich Re, deuxième réassureur mondial, entrevoit des hausses de tarifs après les inondations de cet été en Allemagne. Avec la sécheresse et les incendies, l'Europe pourrait connaître une des pires années concernant les dommages assurés. Après une série d'orage de grêle et de tornades au printemps, qui ont généré 4,5 M\$ de pertes assurées selon le dernier bilan du Swiss Re Institute, l'Allemagne et la Belgique ont connu de sévères inondations qui ont entraîné des pertes assurées comprises entre 4,5 et 5,5 M€, selon les dernières estimations de l'association des assureurs allemands.

En cas de sinistre de pointe, les réassureurs feront, comme à l'accoutumée leur rôle d'absorbateur de choc. Munich Re estime ainsi l'impact de ces inondations

sur ses comptes à 500 M€ au moins. Et cela, sans compter l'impact des feux de forêt qui dévaste la Grèce, la Turquie et l'Italie depuis la fin du mois de juillet. Selon des estimations arrêtées au 10 août, les catastrophes naturelles en Europe pourraient coûter 15 Mds\$ au marché de l'assurance. À cette menace grandissante que constitue le réchauffement climatique qui se traduit par une recrudescence des catastrophes naturelles, il convient d'ajouter l'incertitude sur la sinistralité de la Covid. Bien qu'ayant imposé des clauses d'exclusion plus ou moins générales dans leurs traités lors des derniers renouvellements, les réassureurs sont, de plus, toujours aux prises avec la pandémie de la Covid-19 en raison des contrats pluriannuels en place.

Impact. Les entreprises fédérées autour d'une nouvelle étiquette européenne commune.

Un nouveau label RSE international

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE), également appelée responsabilité sociale des entreprises est définie par la Commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et à leurs relations avec les parties prenantes.

Les organismes de certification français Afnor, luxembourgeois INDR et suisse Écoparc viennent de créer le label européen Responsibility Europe, qui n'a pas pour vocation de s'ajouter à la longue

liste des labels RSE qui se multiplient, mais plutôt à fédérer les entreprises labellisées au niveau national autour d'une étiquette européenne commune. Le but est de réunir les labels RSE les plus crédibles du marché et d'offrir aux entreprises une reconnaissance supplémentaire à l'international. Responsibility Europe reste ouverte à toutes les candidatures et appelle les autres organismes ayant développé le label RSE à se joindre au mouvement.

Le nouveau label Responsibility Europe ajoute une reconnaissance internationale

aux entreprises et aux autres organisations labellisées dans leurs pays respectifs, en renforçant la crédibilité et la lisibilité de leurs actions. Cette double labellisation a d'autant plus de sens que les estampilles nationales sont toutes bâties sur la norme volontaire ISO 26000, référence internationale en matière de responsabilité sociétale puisqu'adoptée par 100 pays, et alignée sur les 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU en 2015 pour 2030.

À ce jour, plus de 500 entreprises et organisations sont ainsi labellisées nationale-

ment, et 2500 engagées dans une démarche de labellisation RSE.

L'association Responsibility Europe rassemble des organismes tiers de confiance qui partagent les valeurs européennes et la conviction que la RSE constitue un enjeu fort en termes de compétitivité, de pérennité, d'innovation et de résilience pour les entreprises et les organisations vers une meilleure pratique de la responsabilité sociétale et de constituer des exemples sur la scène internationale.

Agriculture. Un plan d'action prévoit, entre autres, d'améliorer la durabilité du secteur.

Cap vers 25% de surfaces bio d'ici 2030

Dans le cadre du Green Deal, les ministres européens de l'Agriculture, réunis à Bruxelles, ont donné leur feu vert à un plan d'action visant à consacrer au moins 25 % des terres agricoles de l'Union européenne à l'agriculture biologique d'ici 2030.

Actuellement, seules 8,5 % des terres agricoles sont consacrées à l'agriculture bio dans les 27 pays membres de l'Union européenne. Les États membres sont unanimes à soutenir l'orientation, non contraignante, proposée par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie « de la ferme à la fourchette » destinée à améliorer les

circuits alimentaires, notamment en renforçant la part d'agriculture bio, plus respectueuse de la biodiversité. Les tendances montrent qu'avec le taux de croissance actuel, l'Union européenne atteindra seulement entre 15 et 18 % d'ici à 2030.

Ce plan d'actions pour le développement de la production biologique propose 23 actions structurées autour de trois axes: stimuler la consommation tout en maintenant la confiance des consommateurs, augmenter la production et améliorer la durabilité du secteur. Pour l'aspect production, la Commission compte s'appuyer sur la future

politique agricole commune (Pac).

En pratique, chaque gouvernement devra adapter son « plan stratégique national » pour allouer les fonds de la Pac. En effet, la réforme de la Pac prévoit un système d'"écorégimes" par lequel des primes récompensent les agriculteurs respectant des critères environnementaux définis au niveau des États (conversion en bio, usage réduit de l'eau, jachères, haies...).

Le plan adopté propose également de muscler les fonds de développement rural de la Pac en faveur des cultures biologiques ainsi que les mécanismes d'assistance technique aux agri-

culteurs. Il prévoit également de voir activement la commercialisation des produits bio identifiés par un logo de l'Union européenne. Les ventes de produits bio sur le continent ont plus que doublé en 10 ans.

Enfin, le plan d'actions vise à améliorer les performances de l'agriculture biologique en termes de durabilité. À cette fin, les actions se concentreront sur l'amélioration du bien-être des animaux, la garantie de la disponibilité de semences biologiques, la réduction de l'empreinte carbone du secteur et la réduction au minimum de l'utilisation des matières plastiques, de l'eau et de l'énergie.

NOUVEAU SITE

Retrouvez l'intégralité de votre journal et plus encore sur

www.gazette-du-midi.fr

Une expérience digitale accrue avec votre journal

- ✓ Informations économiques et juridiques
- ✓ Contenu web exclusif
- ✓ Nouvelles fonctionnalités bientôt disponibles



La Gazette du Midi

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 16 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales de La Gazette du Midi est fixé pour l'année 2020, à :
- 1,78 € hors taxe le millimètre/colonne pour les départements de La Haute-Garonne (31) et du Tarn-et-Garonne (82)

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01.01.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Hebdo Eco.

Offre de reprise Tarn-et-Garonne

SELARL M.J. ENJALBERT & ASSOCIES

Mandataire judiciaire
13 rue de l'Hôtel de Ville, CS 30546
82005 MONTAUBAN CEDEX

A céder fonds artisanal

En application des articles L 642-22 et suivants du code du commerce, la SELARL M.J. ENJALBERT & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Jean Claude ENJALBERT, mandataire judiciaire, porte à la connaissance de toute personne intéressée qu'il est mis en vente un fonds artisanal de boucherie, charcuterie, plats cuisinés, buffet froid situé : 12 rue Pasteur - 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE.

— Loyer local commercial : 1.080 €/ mois TTC
— Surface commerciale : 110 m2 environ (outre une chambre froide et un laboratoire)

— C.A. au 31/12/2019 : 302.772 € - résultat au 31/12/2019 : 31.392 €
— C.A. au 31/12/2020 : 368.390 € - résultat au 31/12/2020 : 32.793 €
— Immobilisations au 31/12/2019 : 46.880 €
— Immobilisations au 31/12/2020 : 40.649 €

Les offres d'acquisition seront reçues au greffe du tribunal de commerce de MONTAUBAN jusqu'au 20 septembre 2021 à 11h.

A peine d'irrecevabilité, elles devront comprendre les mentions prévues à l'article L 642-2 § II du code du commerce et l'attestation exigée à l'article R 642-1.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'Etude au courriel : ge.enjalbert@orange.fr
116546

Ventes aux enchères Haute-Garonne

SCP DUSAN BOURRASSET CERRI

AVOCATS
12, rue Malbec 31.000 TOULOUSE
05.61.23.03.60

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE JEUDI 21 OCTOBRE 2021 à -14 h
AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE,
au Palais de Justice de ladite Ville,
2 allées Jules Guesde

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION AVEC TERRAIN ET PISCINE
SISE à ROUFFIAC TOLOSAN (31180) 10 chemin de Margaritis
MISE A PRIX : 400.000 €

Le Cahier des conditions de vente (dossier RG 20/00064) contenant les clauses et conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE aux jours et heures prévus à cet effet.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- à la SCP DUSAN BOURRASSET CERRI, Avocat Associé, 12 rue Malbec 31000 TOULOUSE ;
- Au greffe du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE aux jours et heures prévus à cet effet (dossier RG 20/00064) ;
- Sur le site internet www.info-encheres.com ;
- Sur les lieux, pour visiter le Vendredi 8 octobre 2021 entre 11 h et 12h.

Fait à Toulouse, le 11 août 2021,
116412

Signé : Jean-Charles BOURRASSET.

INSERTIONS : DERNIER DELAI

VENDEUDI 12 HEURES

La Gazette Du Midi

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans les départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

EUROL au capital de 14 356,50 €
RCS 560 800 385 B

Société du groupe ForumEco.

Siège social : 48, allées Jean Jaurès - 31000 Toulouse
Adresse postale : BP 11209 - 31012 Toulouse cedex 6

Bureaux ouverts :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le vendredi de 9 h à 12 h
Tél : 05 34 41 34 00 - Télécopie : 05 61 62 40 18

annoncelogale.gazm@forumeco.com
www.forumeco.fr

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et Directeur de la publication : Michel GUYOMARD

Rédactrice en chef : Agnès Bergon

Parution le lundi

Prix du numéro : 1 € - Abonnement annuel : 40 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres

Poligon Pla de l'Estany s/n — 17181 Aiguaviva Girona (Espagne)

Dépôt légal à parution.

Numéro ISSN : 1771-4923

Numéro de commission paritaire : 0326 1 80634

SCP BOYER & GORRIAS

AVOCATS A LA COUR
30 rue Ozanne 31000 TOULOUSE
Tél : 05.61.14.04.04

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE JEUDI 21 OCTOBRE 2021 à 14 h
AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE,
au Palais de Justice de ladite Ville,
2 allées Jules GUESDE 31000 TOULOUSE

LOT 1 DU CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE :

LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL
SITUÉS A AUCAMVILLE, 14 CHEMIN MAZURIE
MISE A PRIX : 50.000 € - CINQUANTE MILLE EUROS

LOT 3 DU CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE :

BUREAUX ET EMPLACEMENT DE PARKINGS
SITUÉS À TOULOUSE, 20 RUE ANDRE VASSEUR
MISE A PRIX : 80.000 € - QUATRE VINGT MILLE EUROS

Le Cahier des conditions de vente (dossier RG 19/00118 pour le lot 1 et RG 19/00120 pour le lot 2) contenant les clauses et conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE aux jours et heures prévus à cet effet.

Pour tous renseignements, s'adresser :

- à Maître Pascal GORRIAS, Avocat, 30 rue Ozanne sur Rendez-vous ;
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE aux jours et heures prévus à cet effet (LOT 1 : RG 19/00118 - LOT 2 : RG 19/00120) ;
- Sur le site internet www.info-encheres.com ;
- VISITES : LOT 1 : sur place le 4 octobre 2021 de 12h à 13h
LOT 2 : sur place le 4 octobre 2021 de 10h30 à 11h30

116498

Fait à Toulouse, le 25 août 2021,
Signé : Maître Pascal GORRIAS.

Une annonce à publier ? annoncelogale.gazm@forumeco.com

Annonces légales

Toutes les annonces légales de votre département sur www.actulegales.fr

Ventes aux enchères Haute-Garonne



DECKER & ASSOCIES
Avocats
14 rue A. Fourtanier
31071 TOULOUSE CEDEX 7
Tél. : 05.61.21.96.84

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE
2 Allées Jules Guesde
LE JEUDI 21 OCTOBRE 2021 A 14 HEURES MAISON D'HABITATION avec garage
19 bd du paradis
31490 LEGUEVIN
MAP 75.000 €

Il est recommandé aux futurs enchérisseurs de consulter le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe aux jours et heures prévus à cet effet (RG 20/00067), sur le site info-encheres.com ; visite par huissier le mercredi 13/10/2021 de 13h à 14h.
116565



Société CABINET MERCIÉ
Avocats associés au barreau de TOULOUSE
29 rue de Metz à TOULOUSE
Tél. : 05.34.45.54.01
Avocat postulant

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE JEUDI 14 OCTOBRE 2021 A 14 HEURES

Au Palais de Justice de TOULOUSE 2, Allées Jules Guesde

APPARTEMENT T2
Avec deux parkings

A ROQUETTES
18 et 20 B Avenue Vincent Aurioi

MISE A PRIX : 49.000 €

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Tribunal Judiciaire aux jours et heures prévus à cet effet, RG n°21/00025, sur RDV uniquement (lundi-mardi de 14h à 16h30, ou au Cabinet MERCIÉ Avocat poursuivant (sur RDV).

Fait à Toulouse, le 2 septembre 2021
116589 Maître Catherine BENOÏDT-VERLINDE Avocat signé.

SCP CAMBRIEL-STREMOUHOFF-GERBAUD COUTURE ZOUANIA - AVOCATS

10 Rue Armand Cambon à
MONTAUBAN - Tél. 05.63.22.00.30

VENTE SUR SURENCHERE

JEUDI 21 OCTOBRE 2021 à 9 heures

Au Palais de Justice de MONTAUBAN, Place du Coq
ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE PROFESSIONNEL sis 35 route de Belfort Lieu dit "Combourieux" commune de
MONTPEZAT DE QUERCY cadastré section ZL 266 et ZL 273 d'une contenance de 03ha 03a 35ca
MISE A PRIX : 121.000 €

A la requête de : la SCI DE REVEL et du POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DU TARN ET GARONNE
DESIGNATION ET DESCRIPTION : ensemble immobilier à usage professionnel en plein pied composé de hangar et bureau
OCCUPATION : libre de toute occupation
Seuls les Avocats au Barreau de Tarn et Garonne peuvent soutenir les enchères.

Renseignements :
1°) SCP CAMBRIEL - STREMOUHOFF - GERBAUD COUTURE ZOUANIA Tél. : 05.63.22.00.30
2°) Au greffe du Tribunal Judiciaire de MONTAUBAN où le Cahier des Conditions de Vente déposé le 02/12/2019 peut être consulté.
3°) Sur les sites www.cabinet-cambriel.fr et info-encheres.com (procès-verbal de description et cahier des conditions de vente partiel)
4°) La visite sera assurée par Mes TREMOULET et CASTAGNE huissiers de justice à MONTAUBAN le 7 octobre 2021 à 14 h
Frais de poursuite de vente payables en SUS du prix outre la TVA le cas échéant.
Fait à MONTAUBAN, le 2 septembre 2021,
116591 Me Jean CAMBRIEL.

Vente aux enchères Tarn-et-Garonne

Me Isabelle THULLIEZ
96 faubourg Lacapelle - 82000 MONTAUBAN
Tél. : 05.63.63.01.12 - Fax : 05.63.63.61.30

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION

JEUDI 21 OCTOBRE 2021 à 9 heures
MAISON à MONTAUBAN (T.&Gne)
21 rue Joliot Curie
d'une contenance de 8a 32ca
cadastré section AW 183
MISE A PRIX: 150.000 euros

Au Palais de Justice de MONTAUBAN, Place du Coq
A la requête de: Madame Anne COLTEY, née le 07/02/1967 à NANCY, de nationalité française, enseignante, demeurant 770 avenue de Falguieres - 82000 MONTAUBAN.
Désignation et description : Un immeuble à usage d'habitation avec jardin.
Occupation : Occupé par le propriétaire indivis.
Seuls les Avocats au Barreau de Tarn et Garonne peuvent soutenir les enchères.

Renseignements :
1. Maître Isabelle THULLIEZ ;
2. Au greffe du TJ de MONTAUBAN où le cahier des conditions de vente déposé le 22 octobre 2020 peut être consulté.
Frais de poursuite de vente payables en SUS du prix outre la TVA le cas échéant.

Fait à MONTAUBAN, le 2 septembre 2021.
116610 Maître THULLIEZ.

Ventes de logements Haute-Garonne



Vend à TOULOUSE (31000), 2 avenue de la Garonnette
Appartement T3 de 67.22 m² au 3^{ème} étage, cave + balcon - CLASSE ENERGIE : E 274 - CLASSE CLIMAT : E 59 - Charges estimées à 1.500 €/an - Copropriété de 222 lots - Lot 306 - Procédure en cours : Non - Réf 161028.
Prix hors parking : 229.600 €.
Sous réserve de libération effective des lieux et de priorité conformément aux dispositions de l'article L443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux. Visite sur rendez-vous. Remise des offres d'achat par e-mail au plus tard le 10/10/2021 et selon les dispositions consultables sur <https://www.quadral.fr/pub-vacants>.
Contact : QUADRAL TRANSACTIONS - nicolas.jimbergues@quadral.fr - 06.88.12.66.40
116536



Vend à Toulouse
31300 - 6 Place Raymond Grimaud Appartement T3 de 67,25 m² au 2^e étage avec balcon et parking extérieur - Réf. 183035 - Classe Energie : C - Classe Climat : D - Charges estimées à 1.270 €/an - Copropriété de 60 lots - Procédure en cours : Non
Prix parking inclus : 141.200 €
31100 - 1 Rue de Caen
Appartement T5 de 100,21 m² au rez-de-chaussée, avec parking extérieur - Réf. TURES26 - Lot n°26 - Classe Energie : C - Classe Climat : D - Charges estimées à 2.034 €/an - Copropriété de 39 lots - Procédure en cours : Non
Prix parking inclus : 232.000 €
Sous réserve de libération effective des lieux et de priorité conformément aux dispositions de l'article L443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux. Visite sur rendez-vous. Remise des offres d'achat par e-mail au plus tard le 10/10/2021 et selon les dispositions consultables sur <https://www.quadral.fr/pub-vacants>.
Contact : QUADRAL TRANSACTIONS - pascal.pomies@quadral.fr - 06.86.97.69.92
116561



vend à TOULOUSE (31300) 138 avenue de Lombez
Appartement T3 de 59.79 m² au 1^{er} étage avec balcon - CLASSE ENERGIE : D - CLASSE CLIMAT : 10 - Réf. 208004
Charges estimées à 927 €/an. Copropriété de 59 lots. Procédure en cours : Non
Prix hors parking : 131.500 €
Prix parking extérieur : 6.000 €
Prix garage : 10.000 €
Sous réserve de libération effective des lieux et de priorité conformément aux dispositions de l'article L443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux. Visite sur rendez-vous. Remise des offres d'achat par e-mail au plus tard le 10/10/2021 et selon les dispositions consultables sur <https://www.quadral.fr/pub-vacants>.
Contact : QUADRAL TRANSACTIONS Pascal POMIES / 06.86.97.69.92 / pascal.pomies@quadral.fr
116580

**UNE INFORMATION CONNUE À TEMPS
REMBOURSE LARGEMENT VOTRE ABONNEMENT**



Envoyez vos annonces par e-mail,
pensez à l'environnement...

Toutes les annonces légales de votre département sur www.actulegales.fr

Ventes de logements Haute-Garonne



vend à Toulouse (31500)
1 rue général baurot

Appartement T3 de 63.17 m² au 4ème étage avec balcon et cave. Réf. 076113
CLASSE ENERGIE : C 115 - CLASSE CLIMAT : D 26
Prix hors parking : 118.400 €
Prix parking aérien : 5.000 €
Charges estimées à 1992 €/an. Copropriété de 192 lots. Procédure en cours : Non
Sous réserve de libération effective des lieux et de priorité conformément aux dispositions de l'article L443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux. Visite sur rendez-vous. Remise des offres d'achat au plus tard le 10/10/2021, par e-mail et selon les dispositions consultables sur <https://www.quadral.fr/pub-vacants>
Contact : **QUADRAL TRANSACTIONS** nicolas.jimbergues@quadral.fr - 06.88.12.66.40.
116586

Procédures adaptées



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

Avis de marché de travaux

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS - 3 rue du Vigé - CS 20053 - 31620 BOULOC.
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
DESCRIPTION DU MARCHÉ :
NUMERO DE LA CONSULTATION : 2021-VO-006
Commune de Castelnaud d'Estrétefonds - Piétonnier route de Villaudric (RD87)
CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
FORME DE MARCHÉ : ordinaire. Attribution d'un marché unique.
PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS : Non.
DES VARIANTES SERONT-ELLES PRISES EN COMPTE : Non.
DUREE DU MARCHÉ OU DELAI D'EXECUTION : 3 mois.
Début d'exécution du marché à compter de la date fixée par ordre de service.
CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGES :
Aucune clause de garantie financière prévue. Garantie à première demande couvrant 100 % du montant de l'avance.
MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT ET/OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT : Prestations réglées par des prix unitaires Prix actualisables. Avance de 5 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours.
FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR LE GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ : Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire du marché. Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.
Consultation comportant des conditions d'exécution à caractère environnemental détaillées dans le CCAP.
CONDITIONS DE PARTICIPATION :
SITUATION JURIDIQUE - REFERENCES REQUISES / CAPACITE ECONOMIQUE, TECHNIQUE ET FINANCIERE :
Références requises mentionnées dans les documents de la consultation.
CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation).
TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée.
DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 21 septembre 2021 à 12 h
DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
AUTRES RENSEIGNEMENTS :
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.
CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES OU DES CANDIDATURES : La candidature est présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr). La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation, donc pas de transmission par voie papier.
ADRESSE D'OBTENTION DES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF ET DE REMISES DES OFFRES / CANDIDATURES : Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>
PROCEDURES DE RECOURS
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulouse.
DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 31/08/2021.
116560

Procédures adaptées



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

Avis de marché de travaux

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : Communauté de communes du Frontonnais, 3 rue du Vigé, CS 20053 - 31620 BOULOC.
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
DESCRIPTION DU MARCHÉ
Numéro de la consultation : 2021-VO-007
Commune de Fronton - Piétonnier route de FABAS RD47b
CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
FORME DE MARCHÉ : Ordinaire. Attribution d'un marché unique.
PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS : Non.
DES VARIANTES SERONT-ELLES PRISES EN COMPTE : Non.
DUREE DU MARCHÉ OU DELAI D'EXECUTION : 2 mois.
Début d'exécution du marché à compter de la date fixée par ordre de service.
CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGES : Aucune clause de garantie financière prévue. Garantie à première demande couvrant 100 % du montant de l'avance.
MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT ET/OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT : Prestations réglées par des prix unitaires Prix actualisables. Avance de 5 % accordée dans les conditions prévues au contrat. Délai global de paiement des prestations de 30 jours.
FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR LE GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ : Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire du marché. Interdiction de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.
Consultation comportant des conditions d'exécution à caractère environnemental détaillées dans le CCAP.
CONDITIONS DE PARTICIPATION
SITUATION JURIDIQUE - REFERENCES REQUISES / CAPACITE ECONOMIQUE, TECHNIQUE ET FINANCIERE :
Références requises mentionnées dans les documents de la consultation.
CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation).
TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée.
DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 17 septembre 2021 à 12 h.
DELAJ DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
AUTRES RENSEIGNEMENTS :
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.
CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES OU DES CANDIDATURES : La candidature est présentée soit sous la forme des formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr). La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation, donc pas de transmission par voie papier.
ADRESSE D'OBTENTION DES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF ET DE REMISES DES OFFRES / CANDIDATURES : Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>
PROCEDURES DE RECOURS : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de TOULOUSE.
DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 27/08/2021.
116537

**POUR PLUS DE RAPIDITÉ,
OPTEZ POUR LE RÈGLEMENT
PAR VIREMENT
OU PAR CARTE BANCAIRE,
DE PLUS VOUS FEREZ
UN GESTE
POUR L'ENVIRONNEMENT...**



La Gazette du Midi

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FIGUEREUX MOD. P. RÉG. 15

Confiez-nous vos annonces légales !



Avec vous depuis 1881

Envoyez vos annonces par mail à annoncelegale.gazm@forumeco.com
Renseignements au 05 34 41 34 00

Toutes les annonces légales de votre département sur www.actulegales.fr

Haute-Garonne

Haute-Garonne

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

EIRL MICHAEL
VELAYGUET /
DANIEL XIA

Avis de cession

Selon acte sous-seing privé du 30/08/2021 enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT DE TOULOUSE le 30/08/2021 dossier 2021 00030284 référence 3104P61 2021 A 05514, MICHAEL VELAYGUET, exerçant sous forme d'EIRL, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 480 699 487, né le 10/04/80 à MENDE (48), demeurant 27, rue Roland Garros, 31200 TOULOUSE, a vendu à la Monsieur DANIEL XIA, né le 23/09/1989 à PARIS (75011), demeurant 40, Rue Jean-Jaurès 92170 VANVES, un fonds de commerce de café, débit de boissons, restaurant, gérance de débit de tabac et auquel est attaché un agrément FRANÇAISE DES JEUX sis et exploité à Toulouse (31200), 27, rue Roland Garros, sous l'enseigne "BAR-TABAC-BRASSERIE LE ROLAND GARROS" et sous le nom commercial "BAR-TABAC-BRASSERIE ROLAND GARROS", et pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS de TOULOUSE sous le numéro 480 699 487, moyennant le prix de 650 000 €. Entrée en jouissance au 30/08/2021. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales chez Maître Jérôme CARLES, cabinet CAMILLE & ASSOCIES, 42, Rue des Filatiers, 31000 TOULOUSE. 116551

CONSTITUTION
DE SOCIETESELARL
POURCIEL & ASSOCIESNotaires associés
Parc de la Tuilerie
Route de Narbonne
31810 VENERQUE

SCI AHIZPANO

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Nicolas DURAND, notaire associé à VENERQUE (31810), le 20 août 2021, il a été constituée la société dénommée SCI AHIZPANO, société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, dont le siège social est fixé à PORTET SUR GARONNE (31120), 7bis rue du Bac, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de TOULOUSE, ayant pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers - Nomination des gérants : Sont nommés premiers gérants : Monsieur Denis Christian CLAUDE IRIBARREN et Madame Valérie MIREILLE MANENC, son épouse, demeurant ensemble à PORTET SUR GARONNE (31120), 7bis rue du Bac - cession des parts : parts librement cessibles entre associés, toutes les autres cession soumises au consentement de la collectivité des associés.

Pour avis et mention :
Me Nicolas DURAND.

116552

SELARL Mair BENDAYAN
Société d'avocats
8 rue Reyer - 31200 TOULOUSE

CHEZ MAÏA

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social :
Centre Commercial Carrefour
Toulouse Purpan
36-54 Route de Bayonne
31300 TOULOUSE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée à TOULOUSE du 27 août 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : CHEZ MAÏA.

SIEGE : Centre Commercial Carrefour Toulouse Purpan, 36-54 Route de Bayonne - 31300 TOULOUSE.

DUREE : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 5.000 €.

OBJET : le commerce, sous toutes ses formes et par tout moyen, de bijoux de toutes catégories, accessoires de mode, maroquinerie et petite maroquinerie, montres, gadgets, textiles de mode, lunettes ; toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Mme Sylvie TOULMONDE DEVILLE, demeurant 14 Chemin du Marin - 31100 TOULOUSE

DIRECTEUR GENERAL : Mme Audrey CAMEL, demeurant 9 ter Chemin des Carrières - 31140 AUCAMVILLE.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE. 116567

SERVICES EAU ET
ENVIRONNEMENT
SIGLE "SEE"SERVICES EAU ET
ENVIRONNEMENT sigle "SEE",
entreprise unipersonnelle à
responsabilité limitée au capital de
1.200 €.SIEGE SOCIAL : Appt 342, 11 rue L.
Antoine de Bougainville - 31400
TOULOUSE.OBJET : Conseils, expertises et
formations dans le domaine de l'eau et
de l'environnement, animations
d'activités d'éducation à
l'environnement, communication
environnementale.DUREE : 99 ans.
GERANCE : Joëlle Reine YUEGO
SIHON, 11 rue L. Antoine de
Bougainville - 31400 TOULOUSE.
114097

SCI LCBI

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Pascale DASSAN, Notaire au sein de la SAS "B&C OFFICE", titulaire d'un Office Notarial à TOULOUSE (31000), 40 Rue de Rémusat, le 2 septembre 2021, a été constituée pour 50 ans, la SCI LCBI, au capital de 1.600 €, dont le siège a été fixé à ASPET (31160), 1 rue Monétuc, ayant principalement pour objet l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers. Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Le premier gérant de la société, nommé pour une durée illimitée, est Mme Isabelle BAYLAC demeurant à ASPET (31160), 1 rue Monétuc. La société sera immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE. 116602 Pour avis : Le Notaire.

SOCIETE D'AVOCAT
AURI'ACT

1 avenue Milhaud - 15000 AURILLAC

"BROOTCHY"

Avis de constitution

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à TOULOUSE du 30 août 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée :

DENOMINATION : "BROOTCHY".

SIEGE SOCIAL : Emplacement 8 bis Galerie Métro Jean Jaurès - 16 Allées Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE.

OBJET : toutes activités de restauration rapide par ventes de produits et denrées alimentaires (notamment burgers, frites, poulet frit, etc...) et/ou de boissons non alcooliques, à emporter ou à consommer sur place.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 1.000 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET PARTICIPATION AUX DECISIONS : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

TRANSMISSION : Les transmissions d'actions et de valeurs mobilières, donnant accès au capital, de l'associé unique sont libres.

PRESIDENT DE LA SOCIETE : SARL RACE ayant son siège social Emplacement 8 bis Galerie Métro Jean Jaurès - 16 Allées Jean Jaurès - 31000 TOULOUSE, associé unique. R.C.S. : TOULOUSE (31). 116592

SCCV LA VENELLE
DU PARCSCCV au capital de 2.000 Euros
Siège Social :
11 avenue Parmentier
31200 TOULOUSE
En cours d'immatriculationADDITIF à l'annonce n°8794 du
09/08/2021 :CESSION DES ACTIONS : Les parts
sociales sont cédées après agrément de
la collectivité des associés.
CONDITIONS D'ADMISSION AUX
ASSEMBLES D'ACTIONNAIRES : Les
décisions collectives sont prises à
l'initiative de la gérance. 116531LE COMPTOIR DES
DEMOISELLES

DUREE : 99 ans.
FORME : SAS.
DENOMINATION : LE COMPTOIR
DES DEMOISELLES.
SIEGE SOCIAL : 62 allée des
Demoiselles - 31400 TOULOUSE.
CAPITAL : 1000 euros
OBJET : Vente a emporté de vins,
spiritueux et alimentation.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES
ET DROIT DE VOTE : En cas de
pluralité d'associés, tout associé a le
droit de participer aux décisions
collectives, personnellement ou par
mandataire, quel que soit le nombre
d'actions qu'il possède.
AGREMENT DES CESSIONS
D'ACTIONS : Les cessions d'actions par
l'associé unique sont libres.
PRESIDENT : KHURSHUDYAN
Abraham, domicile : 4 rue des Magnolias
- 31880 LA SALVETAT SAINT GILLES.
IMMATRICULATION : R.C.S. de
TOULOUSE. 116394

SCI BEAUSOLEIL

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière.

DENOMINATION : SCI
BEAUSOLEIL.

SIEGE SOCIAL : 871 route d'Issus -
31450 MONTBRUN LAURAGAIS.

OBJET : En France ou à l'étranger,
— L'acquisition, l'administration, la
gestion par location ou autrement de
tous immeubles et biens immobiliers ;
— La mise à disposition gratuite d'un
immeuble au profit des associés ;
— Toutes opérations financières,
mobilières ou immobilières se rattachant
directement ou indirectement à cet objet
et susceptibles d'en favoriser la
réalisation, à condition toutefois d'en
respecter le caractère civil.

DUREE : 99 ans.
CAPITAL : 1.000 €.
APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €.
GERANCE : Monsieur DEPOISIER
ERIC, 871 route d'Issus - 31450
MONTBRUN LAURAGAIS

CESSION DE PARTS : La cession
de parts sociales est effectuée par acte
authentique ou sous seing privé.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de
TOULOUSE. 116544 Pour avis.

TECHNI TRAVAUX
31Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
4 Quartier la Nere
Chemin du Rieuthord
31350 CARDEILHAC

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à CARDEILHAC du 26
août 2021, il a été constituée une société
présentant les caractéristiques
suivantes :

FORME SOCIALE : Société à
responsabilité limitée.

DENOMINATION SOCIALE :
TECHNI TRAVAUX 31.

SIEGE SOCIAL : 4 Quartier la Nere,
Chemin du Rieuthord - 31350
CARDEILHAC.

OBJET SOCIAL : La création et
l'entretien d'espaces verts, de
l'entretien, le VRD, le convoyage de
véhicules.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à
compter de la date de l'immatriculation
de la société au Registre du Commerce
et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

GERANCE :
— Monsieur Sébastien SARRAUTE,
demeurant 4 Quartier la Nere, Chemin
du Rieuthord - 31350 CARDEILHAC ;
— Monsieur Pierre SEILLAN,
demeurant 87 Chemin de la Viellade -
31800 VILLENEUVE DE RIVIERE.

Immatriculation de la société au
Registre du Commerce et des Sociétés
de TOULOUSE. 116383

Pour avis :

La gérance.



Maître Boris CORREA

Notaire
SAINT SULPICE SUR LEZE (31410)
4 rue des Artisans

SCI DHUCROS

Rectificatif annonce
116232 du 09/08/2021

Il y a lieu de lire en ce qui concerne
l'activité de la SCI DHUCROS,
l'acquisition, en état futur d'achèvement
ou achevés, l'apport, la propriété, la
mise en valeur, la transformation, la
construction, l'aménagement,
l'administration, la location et la vente
(exceptionnelle) de tous biens et droits
pouvant constituer l'accessoire,
l'annexe ou le complément des biens et
droits immobiliers en question.
116538

L P A NAILLOUX

Avis de constitution

Par acte SSP du 3/09/2021, il a été
constitué une SAS dénommée L P A
NAILLOUX.

SIEGE : 36 boulevard Notre Dame
31190 AUTERIVE.

OBJET : L'acquisition de terrains à
bâtir, ainsi que tous immeubles et droits
susceptibles de constituer des
accessoires ou annexes desdits terrains ;
L'aménagement et la construction sur
ces terrains, de tous immeubles ; La
vente de ou des immeubles construits à
tous tiers, sous quelque forme que ce
soit, en totalité ou par fractions ;
L'obtention de toutes ouvertures de
crédit, prêt et constitution des garanties
y relatives.

DUREE : 99 ans. CAPITAL SOCIAL
: 900 €.

PRESIDENT : Monsieur Jérémie
PRADEL demeurant: 830, route du
Bouet 31550 CINTEGABELLE.

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur
Olivier LLOPIS demeurant : 18, chemin
de Trantouil 31190 AUTERIVE.

Julien AMARDEILH demeurant 9,
chemin du Moulin Bleu Hameau de
Louise 31550 GAILLAC TOULZA.

TRANSMISSION DES ACTIONS :
Libre entre les associés. Soumises à
l'agrément de la collectivité des
associés dans les autres cas. Exercice
du droit de vote : Tout associé peut
participer aux assemblées sur
justification de son identité et de
l'inscription en compte de ses actions au
jour de la décision collective. Chaque
associé dispose d'autant de voix qu'il
représente d'action. RCS Toulouse.
116606

STMS SOLUTIONS

Par acte sous-seing privé du
1/09/2021, il a été constituée une SAS
ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : STMS
SOLUTIONS

OBJET SOCIAL : "Toute activité de
services et ingénierie informatique, toute
activité de vente de licences, toute
activité d'édition de logiciels
informatiques, la participation de la
société par tous moyens à toutes
entreprises ou sociétés créées ou à créer
pouvant se rattacher à l'objet social,
notamment par voie de création de
sociétés nouvelles, d'apport, commandite,
souscription ou rachat de titres ou droits
sociaux, fusion, alliance ou association en
participation ou groupement d'intérêt
économique ou de location gérance.

Elle peut réaliser toutes les
opérations qui sont compatibles avec
cet objet, s'y rapportant et contribuant à
sa réalisation"

SIEGE SOCIAL : 1 place Esquirol -
31000 TOULOUSE.

CAPITAL : 100.000 €.

DUREE : 99 ans.

PRESIDENT : STMS, SAS au capital
de 574.560 €, ayant son siège social 42
rue Pharaon - 31000 TOULOUSE,
immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE
sous le numéro 493 401 178.

DIRECTEUR GENERAL : Sébastien
FAURE, demeurant : 15 chemin des
Oliviers - 31400 TOULOUSE.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET
DROITS DE VOTES : Tout actionnaire.
CLAUDE D'AGREMENT : Toute
cession est soumise à agrément.
IMMATRICULATION : Au R.C.S. de
TOULOUSE. 116554

SCI MAISON
FREESIA

Par ASSP en date du 20/08/2021 il a
été constituée une SCI à capital variable
dénommée : SCI MAISON FREESIA.

SIEGE SOCIAL : 51 route de Portet
31270 VILLENEUVE-TOLOSANE Capital
minimum : 100 € Capital souscrit : 100 €
Capital maximum : 800.000 € Objet
social : L'acquisition et la gestion de
biens immobiliers. Gérance : Mme
GALEY Florence demeurant 55 route de
Portet 31270 VILLENEUVE-
TOLOSANE Cession de parts sociales :
Les parts sociales ne peuvent être
cédées même entre associés ou entre
ascendants et descendants, qu'avec
l'agrément de la gérance, et par un ou
plusieurs associés détenant, séparément
ou ensemble, au moins 75 % du capital.
Durée : 99 ans à compter de son
immatriculation au RCS de
TOULOUSE. 116608

MODIFICATION
DE STATUTSROYAL KEBAB
FONSORBESSociété par action simplifiée
au capital de 500 Euros
6 rue Robert Aron, Apt C14
31100 TOULOUSE
R.C.S. de Toulouse 880 349 527

Suivant le procès verbal en date du
20 avril 2021, l'assemblée générale
extraordinaire a décidé de transférer le
siège social du 6 rue Robert Aron, Apt
C14 - 31100 TOULOUSE au 6 avenue du
Château d'eau - 31470 FONSORBES à
compter du 20 avril 2021.

L'article n° 4 des statuts a été modifié
en conséquence :

ANCIENNE MENTION
LE SIEGE SOCIAL EST FIXE : 6 rue
Robert Aron, Apt C14 - 31100
TOULOUSE.

NOUVELLE MENTION
LE SIEGE SOCIAL EST FIXE : 6
avenue du Château d'eau - 31470
FONSORBES.
116535 Le représentant légal.

CHAUSSURES
DU CHATEAUSAS au capital de 333.498 Euros
Siège social :
Domaine de Cammartin
31470 FONTENILLES
315 519 157 R.C.S. Toulouse

D'un procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire du 31/05/2021, il
résulte que la SARL CABINET
NATHALIE BARRERE, sise à PAU
(Pyrénées Atlantiques), 5 avenue du
Général de Gaulle Bâtiment Alsace, a
été nommée en qualité de commissaire
aux comptes titulaire, pour une durée de
6 exercices, soit jusqu'à la clôture des
comptes de l'exercice clos le
30/11/2026.

Dépôt légal au R.C.S. de
TOULOUSE.
115993 Pour insertion.

SAS 3@PAYE

SAS 3@PAYE, capital de 3.400 €,
228 avenue des Pyrénées - 31600
MURET, R.C.S. TOULOUSE 537 828
956. L'assemblée générale du
29/06/2021 à effet de ce jour a nommé
en qualité de président l'Association de
Gestion et de Comptabilité Gasconne
Occitane, siren n° 327 216 867 sis 16 rue
Louis Pasteur - 09340 VERNIOLLE,
représentée par son président, Monsieur
William VILLENEUVE en remplacement
de Madame Christine HUPPERT.
116367

Toutes les annonces légales de votre département sur www.actulegales.fr

Haute-Garonne



SCI LAGARDE, SCI au capital de 200 €, siège social : 16 Avenue de Lagarde 31130 BALMA, RCS TOULOUSE 803 375 310.

L'AG Mixte réunie le 01.06.2021 a autorisé le retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social de 200 € à 100 € par rachat et annulation de CENT (100) parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Le capital est fixé à 200 euros. Nouvelle mention : Le capital est fixé à 100 euros. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE. L'AG Mixte réunie le 01/06/2021 a constaté la démission de ses fonctions de cogérante de Mme Anna BEZARD-FALGAS avec effet à compter de la constatation de la réalisation de la réduction de capital social, laquelle est intervenue le 03/07/2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Mme Isabelle ETCHEVERRY demeurant seule gérante. 116533



LAURAGAIS NETTOYAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 500 Euros
Siège social :
8 chemin du Pastel
Zone Artisanale La Camave III
31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
827 619 545 R.C.S. Toulouse

Aux termes des décisions de l'associé unique du 1° juin 2021, il a été décidé de désigner en qualité de co-gérante de la société, pour une durée non limitée, à compter du 1° juin 2021 : Madame Mélanie Bernadette TOTET épouse LEDUCQ, née le 03 octobre 1983 à SAINT QUENTIN (02), demeurant 12 avenue de Carcassonne - 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS. 116548 Pour avis.

ENVIRONNEMENT 31

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 156.000 Euros
Siège social :
4 avenue des Palanques
31120 PORTET SUR GARONNE
550 800 189 R.C.S. Toulouse

L'associé unique a, le 30/06/2021, décidé de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ACTEVA, SARL au capital de 120 120 € dont le siège social est 11 rue Jean Rodier - 31400 TOULOUSE, immatriculée au R.C.S. sous le n° 413 152 539 R.C.S. TOULOUSE. 116570

ALL & CO

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1389 Voie l'Occitanie
Zone d'Activités INNOPOLE
31670 LABEGE
798 982 831 R.C.S. Toulouse

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2021, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 1389 Voie l'Occitanie, Zone d'Activités INNOPOLE - 31670 LABEGE, au 11 chemin de l'Armée - 31240 L'UNION à compter du 01/09/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. 116575 Pour avis : La gérance.

S.E.L.A.R.L. LA CLE DES CHAMPS

62 rue des Agriculteurs 81000 ALBI

EARL GUIDOLIN

Par acte sous seing privé en date du 22/04/2021, l'associé unique de l'EARL GUIDOLIN, au capital social de 7.500 €, ayant son siège social 18 chemin des Canabières - 31320 VIEILLE TOULOUSE, immatriculée au RCS de TOULOUSE n° 495 106 874, a décidé avec effet du 31/03/2021, l'entrée de Madame Caroline GUIDOLIN en qualité d'associée-exploitante et de cogérante de la société, demeurant 18 chemin des Canabières - 31320 VIEILLE TOULOUSE.

Ces décisions entraînent la publication des mentions suivantes : ANCIENNE MENTION : GERANT : Monsieur Eric GUIDOLIN, demeurant 18 chemin des Canabières - 31320 VIEILLE TOULOUSE. NOUVELLE MENTION : GERANT : Monsieur Eric GUIDOLIN, demeurant 18 chemin des Canabières - 31320 VIEILLE TOULOUSE. GERANTE : Madame Caroline GUIDOLIN demeurant 18 chemin des Canabières - 31320 VIEILLE TOULOUSE. 116594

ALL COM

Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 Euros
Siège social :
1389 Voie l'Occitanie
Zone d'Activité Innopole
31670 LABEGE
801 921 248 R.C.S. Toulouse

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, l'associée unique a décidé :
— d'étendre l'objet social aux activités de "conseil en communication et en marketing" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;
— de transférer le siège social du 1389 Voie l'Occitanie Zone d'Activité Innopole - 31670 LABEGE, au 11 chemin de l'Armée - 31240 L'UNION à compter du 1er juillet 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. 116576 Pour avis : La gérance.

LATELEC

Société par actions simplifiée au capital de 7.600.000 Euros
Siège social :
135 rue de Périole
31500 TOULOUSE
420 742 660 R.C.S. Toulouse

Rectificatif de l'avis de publicité paru dans le journal n°8793 le 2 août 2021

Concernant la nomination de M Thierry MOOTZ, la décision de l'associée unique en date du 26/08/2021 apporte une correction à l'adresse de M. Thierry MOOTZ qui est 8 Allée Ventôse 33115 La Teste-de-Buch (et non Pylasur-Mer).
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse. 116583 Pour avis.

LATECOERE DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 600.012 Euros
Siège social :
135 rue de Périole
31500 TOULOUSE
388 377 269 R.C.S. Toulouse

Rectificatif de l'avis de publicité paru dans le journal n°8793 le 2 août 2021

Concernant la nomination de M Thierry MOOTZ, la décision de l'associée unique en date du 26/08/2021 apporte une correction à l'adresse de M. Thierry MOOTZ qui est 8 Allée Ventôse 33115 La Teste-de-Buch (et non Pylasur-Mer).
Mention en sera faite au RCS de Toulouse. 116584 Pour avis.

STMS

Rectificatif à l'annonce n°116000 CF publiée le 26 juillet 2021, il convient de lire : "STMS, SAS au capital de 300.000 €.

L'Assemblée Générale nomme à compter du 1er juillet 2021, et pour une durée illimitée, en qualité de Président, lequel dirige la société :

Monsieur Frédéric BELLOMO.../ Monsieur BELLOMO exerçant jusqu'à présent les fonctions de Directeur Général, l'Assemblée Générale prend acte que sa nomination comme Président, met fin à ses fonctions de Directeur Général à compter du 1er juillet 2021 et décide De nommer en remplacement à compter du 1er juillet 2021 pour une durée illimitée en qualité de Directeur Général, avec les mêmes pouvoirs que le Président : Monsieur Laurent BERET". 116587 Pour avis.

M & ALSEI 1

Société par actions simplifiée au capital de 15.850 Euros
Siège social :
8 rue des Trente-Six Ponts
31400 TOULOUSE
834 756 231 R.C.S Toulouse

Aux termes des décisions prises lors de l'assemblée générale mixte de la société M & ALSEI 1, constatées par acte sous-seing privé en date du 27 juillet 2021, et suivant la décision du Président en date du 1er septembre 2021, le capital a été réduit d'une somme en numéraire de 99.000 €. L'article "8" des statuts a été modifié en conséquence : ANCIENNE MENTION : CAPITAL : 114.850 €. NOUVELLE MENTION : CAPITAL : 15.850 €. Mention sera faite au R.C.S. de TOULOUSE. 116588 Pour avis.

WICAP NAODEN

SAS à capital variable de 100 Euros
Siège social :
3 avenue Didier Daurat
31400 TOULOUSE
831 716 691 R.C.S. Toulouse

Suite à l'AGE du 13 juillet 2021, il a été décidé de transférer le siège social au 2 rue Jean Giono - 31130 BALMA. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au R.C.S. de TOULOUSE. 116596

PLO DEVELOPPEMENT

SARL au capital de 60.000 Euros
Siège social :
35 rue de la dalbade
31000 TOULOUSE
RCS de TOULOUSE 793 343 617

L'assemblée générale extraordinaire du 01/09/2021 a décidé à compter du 01/09/2021 de :
— Transférer le siège social de la société 20 rue des Blanchers - 31000 TOULOUSE ;
— Modifier la dénomination sociale de la société anciennement PLO DEVELOPPEMENT qui devient SYMETRY DEVELOPPEMENT.
Modification au RCS de TOULOUSE. 116600 M. OLIVARES Pascal.

Cyber Assistance Conseil

SARL au capital de 3.000 Euros
Siège social :
28 rue Van Gogh
31170 TOURNEFEUILLE
R.C.S. 887 839 595 Toulouse

Par AGE du 2/9/2021, il a été décidé à compter de ce même jour : la nomination nouveau président M. BOISSOU Gilles, demeurant 28 rue Van Gogh - 31170 TOURNEFEUILLE en remplacement de Mme POMPIES Viviane démissionnaire.
Mention au R.C.S. de TOULOUSE. 116611

SCI CHARLISA

Suivant PV d'AGE du 15/03/2021 de SCI CHARLISA, SCI, siège à TOULOUSE (31), 12 Rue du Poids de l'Huile, RCS TOULOUSE 395 175 128, il a été pris acte de la démission à intervenir à compter du 26/03/2021 de M. Christian PUGNET en sa qualité de cogérant. 116595 Pour avis.

CONVOCAION



CONGÉS INTEMPÉRIES BTP CAISSE DU SUD-OUEST

Avis de convocation

L'assemblée générale ordinaire de la CIBTP Caisse du Sud-Ouest, constituée des départements 09, 16, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81 et 82 se tiendra le JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021 à 10 heures 30 en son siège, 7 avenue Jean Gonord - 31500 TOULOUSE, afin d'examiner les comptes annuels de l'association.
Les adhérents sont représentés dans les conditions prévues à l'article 20 des Statuts. 115900

POURSUITE D'ACTIVITE

CONFORT LIT

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 5.000 Euros
LIEU DIT LOURADOU - ZA PINET
R.C.S. Toulouse 752 182 923

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 septembre 2021, il a été décidé : qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus-désignée, en application de l'article L. 223-42 du code de commerce. 116582 Pour avis : Le mandataire.

DISSOLUTION

DE SOCIETE

TANDEM

TANDEM SARL, au capital de 15.000 €, siège social : 58 Chemin de Roquettes - 31600 SAUBENS, R.C.S. 532 048 766 TOULOUSE.

L'AGE en date du 28 août 2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 août 2021 et sa mise en liquidation amiable, a nommé en qualité de liquidateur Mme Pascal de Pierrepont, demeurant 58 Chemin de Roquettes - 31600 SAUBENS, a fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social. Mention sera faite au R.C.S. de TOULOUSE. 116569

COMPTABILITÉ :

HÉLÈNE CORET

TÉL. : 05.34.41.34.14

WICAP NEWWIND

SAS au capital de 160.200 Euros
Siège social :
3 avenue Didier Daurat
31400 Toulouse
792 883 498 RCS TOULOUSE

Suite à l'AG Mixte du 16 juin 2021, il a été décidé de nommer la société "WISEED", SA au capital de 1.106.489,89 € dont le siège est situé 2 rue Jean Giono - 31130 BALMA - 504 355 520 RCS TOULOUSE, en qualité de nouveau liquidateur et ce en remplacement de M. Nicolas SERES, démissionnaire. Mention au RCS de Toulouse. 116597

SCI UN'1

Par décision de l'AGE du 24/08/2021, les associés de la SCI UN'1, siège social 14 chemin du Château d'Eau - 31320 VIEILLE TOULOUSE, au capital de 100 €, immatriculée au R.C.S. de TOULOUSE sous le numéro 503 316 432, ont procédé à la dissolution volontaire anticipée de la société au 24/08/2021. Le siège social de la liquidation est fixé au 7 bis rue du pastel 31320 VIEILLE TOULOUSE. M. David MIGNONAT, 7bis rue du Pastel - 31320 VIEILLE TOULOUSE a été nommé liquidateur avec tous pouvoirs pour déposer les actes relatifs à liquidation au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE. 116517

WICAP NEWWIND 3

SAS à capital variable de 100 Euros
Siège social :
3 avenue Didier Daurat
31400 Toulouse
805 317 963 RCS TOULOUSE

Suite à l'AG Mixte du 16 juin 2021, il a été décidé de nommer la société "WISEED", SA au capital de 1.106.489,89 € dont le siège est situé 2 rue Jean Giono - 31130 BALMA - 504 355 520 RCS TOULOUSE, en qualité de nouveau liquidateur et ce en remplacement de M. Nicolas SERES, démissionnaire. Mention au RCS de Toulouse. 116599

WICAP NEWWIND 2

SAS au capital de 143.600 Euros
Siège social :
3 avenue Didier Daurat
31400 Toulouse
801 339 201 RCS TOULOUSE

Suite à l'AG Mixte du 16 juin 2021, il a été décidé de nommer la société "WISEED", SA au capital de 1.106.489,89 € dont le siège est situé 2 rue Jean Giono - 31130 BALMA - 504 355 520 RCS TOULOUSE, en qualité de nouveau liquidateur et ce en remplacement de M. Nicolas SERES, démissionnaire. Mention au RCS de Toulouse. 116604

CLOTURE

DE LIQUIDATION

LA BOUCHERIE

DES MAZADES

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social :
29 bis avenue des Mazades
31200 TOULOUSE
R.C.S. Toulouse 882 228 539

Avis de liquidation

L'assemblée générale du 06/04/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Said HASSOUKI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation au 31/03/2021. Mention sera faite au R.C.S. de TOULOUSE. 116542 Pour avis : Le liquidateur.

EXPERAERO

SARL en liquidation au capital de 1.000 Euros
Dont le liquidateur est Monsieur Luc BOURGOGNE
Siège de la liquidation :
32 rue des Tilleuls
31270 VILLENEUVE TOLOSANE
R.C.S. Toulouse : 801 932 096

Au terme d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/07/2021, les associés de la SARL EXPERAERO ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus à Monsieur Luc Bourgogne de son mandat de liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE. 116545 Pour avis : Le liquidateur.

WICAP MYFEELBACK

SAS au capital de 55.100 Euros
Siège social :
3 avenue Didier Daurat
31400 Toulouse
790 109 599 R.C.S TOULOUSE

Suite à l'AGE du 23 août 2021, il a été approuvé les comptes de liquidation au 18/06/2021, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation. Radiation au R.C.S. de TOULOUSE. 116572

WICAP MYFEELBACK 2

SAS au capital de 108.600 Euros
Siège social :
3 Avenue Didier Daurat
31400 Toulouse
803 108 851 R.C.S TOULOUSE

Suite à l'AGE du 23 août 2021, il a été approuvé les comptes de liquidation au 18/06/2021, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation. Radiation au RCS de TOULOUSE. 116573

WICAP TOO SHORT

SAS au capital de 100 Euros
Siège social :
3 av Didier Daurat
31400 Toulouse
812 112 597 RCS TOULOUSE

Suite à l'AG Mixte du 12 juillet 2021, il a été approuvé les comptes de liquidation au 31/05/2021, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation. Radiation au RCS de Toulouse. 116603

WICAP YOONEED

SAS au capital de 83.900 Euros
Siège social : 3 av Didier Daurat
31400 Toulouse
797 486 180 RCS TOULOUSE

Suite à l'AG Mixte du 30 juin 2021, il a été approuvé les comptes de liquidation au 14/06/2021, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation. Radiation au RCS de Toulouse. 116605

CHANGEMENT DE

NOM PATRONYMIQUE

MME KAYOUECHE MARIE

Madame KAYOUECHE Marie née le 07/07/1957 à 57100 THIONVILLE demeurant 10 RUE DU PERIGORD, 31120 PORTET-SUR-GARONNE agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de CECCATO. 116577

Toutes les annonces légales de votre département sur www.actulegales.fr

Tarn-et-Garonne

Tarn-et-Garonne

CONSTITUTION DE SOCIETE

SCI EMMZ

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Montauban en date du 31/08/2021, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI EMMZ.
FORME : Société civile immobilière.
SIEGE : 1430 route de Cos - 82130 LAMOTHE CAPDEVILLE.
OBJET DE LA SOCIETE : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL : 1.000 € constitué uniquement d'apports en numéraire divisé en 100 parts de 10 €.
GERANCE : Mme Pouraillet Emmanuelle, 1430 route de Cos - 82130 LAMOTHE CAPDEVILLE.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTAUBAN.

Pour avis et mention, 116540 La gérance.

ACE

Avis de constitution

Il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ACE.
FORME : SASU.
CAPITAL : 100 €.
OBJET SOCIAL : Audit en énergies et conseils ; Ventes bornes électriques ; Ventes installation photovoltaïques.
SIEGE SOCIAL : 521 chemin de Bordette - 82100 CASTELSARRASIN.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de MONTAUBAN.
PRESIDENT : Hervé MOREL, demeurant 521 chemin de Bordette - 82100 CASTELSARRASIN.
116547

SCI BIGORRE HAUT

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Pierre FECELLE, Notaire Associé à MONTAUBAN (Tarn et Garonne), 18, Place Prax Paris, le 30 août 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La forme : La société a la forme d'une société civile immobilière régie par les dispositions du titre IX du livre III du Code civil, et par les présents statuts.

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la mise à disposition à titre gratuit au profit d'un ou plusieurs associés, le prêt à usage, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, et mobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers et mobiliers, en question

La dénomination sociale est : SCI BIGORRE HAUT.
Le siège social est fixé à : SAINT NAZAIRE DE VALENTANE (82190), lieu-dit Bigorre Haut.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : Deux mille Euros (2.000,00 €).

Les apports sont en numéraire.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Adrien PUJOL demeurant à MONTAUBAN (82), 21 rue des Jardiniers ; pour une durée illimitée

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTAUBAN.

116598 Pour avis : Le Notaire.

HODER

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CAUSSADE du 02/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : HODER.
SIEGE : Lieu-dit Grimal Route de Négrepelisse - 82300 CAUSSADE.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 6.000 €.

OBJET : commercialisation au détail de produits alimentaires surgelés ou autres.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Bénédicte VERVA demeurant 2375 route du Bridou - 82800 BIOULE.

DIRECTEUR GENERAL : Franck COUSO demeurant Appartement 8 étage 4, 52 chemin de Heredia - 31500 TOULOUSE.

La Société sera immatriculée au RCS de MONTAUBAN.

116601 Pour avis : Le Président.

MODIFICATION DE STATUTS

UNIVERSTECH

SASU au capital de 5.000 Euros
Siège social

99 chemin d'Esquelbecq
59470 LEDRINGHEM
824 696 355 R.C.S. Dunkerque

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 3528 chemin de la Serre du Roy - 82200 MOISSAC à compter du 26/07/2021. Président M. DENECKER Jérémy, demeurant 3528 chemin de la Serre du Roy - 82200 MOISSAC.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Montauban.

116550

EXCIMER 82

Société civile de moyens au capital de 993,20 Euros

Siège social :
406 boulevard Montauriol
82000 MONTAUBAN
419 783 162 R.C.S. Montauban

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 6 juillet 2021 a :

1°) décidé et réalisé une augmentation du capital social de 2,28 euros par apports en numéraire ;

2°) décidé une augmentation du capital social de 611,20 € par apports en numéraire.

L'Assemblée Générale Mixte réunie en date du 23 juillet 2021 a :

1°) constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 611,20 €.

En conséquence des augmentations successives, l'article 7 des statuts a été modifié.

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-dix Euros et quatre-vingt-douze centimes (990,92 €).

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à mille six cent quatre Euros et quarante centimes (1.604,40 €).

L'avis de constitution de la société a été publié dans le journal d'annonces légales "LE JOURNAL DU PALAIS", le 30 juillet 1998.

2°) nommé, en qualité de cogérant, sans limitation de durée :

- Monsieur Robert KOPITO demeurant 22, rue Henri Teulières - 82000 MONTAUBAN ;

- et Monsieur Kévin PIERNÉ demeurant 597A, chemin de Neuville - 82710 BRESSOLS.

3°) pris acte de la démission de Madame Isabelle DROUET de ses fonctions de cogérante à compter du 31 juillet 2021, à minuit.

Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de MONTAUBAN.

116607 Pour avis : La gérance.

POURSUITE D'ACTIVITE

SAINT JEAN SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA RESIDENCE

Siège : S.E.R.S.J.
SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :

11 rue de la République
82300 CAUSSADE
752 099 739 R.C.S. Montauban

L'AGM des associés du 30 juin 2021, statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Modification au R.C.S. de MONTAUBAN.
116529

SAINTE CATHERINE SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA RESIDENCE

Siège : S.E.R.S.C.
SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :

11 rue de la République
82300 CAUSSADE
820 357 770 R.C.S. Montauban

L'AGM des associés du 30 juin 2021, statuant conformément à l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Modification au R.C.S. de MONTAUBAN.
116530

AC070

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 Euros
siège social :

1720 avenue de l'Europe
82000 MONTAUBAN
R.C.S. Montauban 834 030 942

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2021, il a été décidé de pas dissoudre bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au R.C.S. de MONTAUBAN.
116574

AC140

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 Euros
Siège social :

87 avenue de l'Irlande
82000 MONTAUBAN
R.C.S. Montauban 844 983 668

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2021, il a été décidé de pas dissoudre bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au R.C.S. de MONTAUBAN.
116578

AVIS DIVERS

M. JACQUES BAUDONNET

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 août 2017 ;

Monsieur Jacques Jean BAUDONNET, en son vivant retraité, demeurant à LABOURGADE (82100), 2 rue du 6 juin 1944.

Né à PARIS 13E ARRONDISSEMENT (75013), le 11 octobre 1922.

Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à BEAUMONT DE LOMAGNE (82500) (France), le 7 avril 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître François CHABOSSON, Notaire associé membre d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office notarial à MONTAUBAN, Tarn et Garonne, 68 avenue Charles de Gaulle, le 26 août 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître François CHABOSSON, Notaire à MONTAUBAN, 68 avenue Charles de Gaulle, référence CRPCEN : 82003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de MONTAUBAN de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

116556

CARTE BANCAIRE,

UN GESTE

POUR

L'ENVIRONNEMENT...



UNE QUESTION CONCERNANT NOS PRESTATIONS ?

REDACTION :

JENNIFER LEGERON

TÉL. : 05.34.41.34.02

AGNÈS BERGON

TÉL. :

05.34.41.45.94

COMPTABILITE :

HÉLÈNE CORET

TÉL. : 05.34.41.34.14

ABONNEMENTS :

TÉL. :

05.34.41.88.01

RELATION CLIENTS :

GERMAIN CHESNEAU

TÉL. : 05.34.41.34.13

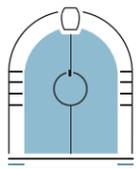
ANNONCES LEGALES :

TÉL. :

05.34.41.34.00

ANNONCELEGALE.GAZM

@FORUMECO.COM



LABARBE
COMMISSAIRE-PRISEUR

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES JEUDI 9 SEPTEMBRE À 9H30

JOUETS ET POUPEES

(dont soldats de plomb, figurines, etc...)

MESURES DE PRECAUTION : COVID-19

- VENTE en « LIVE » sur [interencheres-live.com](https://www.interencheres-live.com)

Paiement par CB, espèces jusqu'à 1000 € ou virement bancaire

LIEU DE VENTE : HOTEL DES VENTES ST AUBIN
3 BLD MICHELET - 31000 TOULOUSE

PHOTOS VISIBLES SUR
[WWW.INTERENCHERES.COM/31004](https://www.interencheres.com/31004)

[WWW.MARCLABARBE.COM](https://www.marclabarbe.com)

Hôtel des ventes Saint Aubin
3 Boulevard Michelet BP 559 31034 Toulouse CEDEX 6
Tel : 05 61 23 58 78 - Fax : 05 62 27 29 28 - contact@marclabarbe.com

Commissaire-Priseur Habilité - Agrément n°2002/279 - TVA/CEE FR6544270824400011 - Siret n°44270824400011
Commissaire-Priseur Judiciaire - TVA/CEE FR2040165297900014 - Siret n°40165297900014

CATHERINE CHAUSSON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Jeudi 16 Septembre à 10h00

Suite aux liquidations judiciaires SARL LDS, ONE CONCEPT, ABS, TOULOUSE AGENCEMENT CREATION

LIEU DE VENTE : SARL TDVE - 4 rue de Soyouz 31240 L'UNION

CAMION GRUE, VEHICULES UTILITAIRES, BERLINES

Camion grue MERCEDES BENZ 1922 de 1986, 29CV, 400 000 km
équipé d'une grue COPMA 2000, modèle 160.4 de 2008

RENAULT TRAFIC de 2012, GO, 7CV, 201 000 km

FIAT DUCATO de 2008, GO, 7CV, 211 000 km

RENAULT TRAFIC de 2006, GO, 6CV, 350 000 km

CITROEN JUMPER de 2005, GO, 211 000 Km

RENAULT KANGOO de 2009, GO, 6CV, 375 000 km

CITROEN BERLINGO de 2005, GO, 315 000 km

PEUGEOT 307 SW de 2005, GO, 6CV- **CITROEN XSARA de 2003**, GO, 5CV

MATERIEL DE CHANTIER, ELECTRO-PORTATIF

Bétonnière électrique, scie radiale sur table, étais, gardes corp, monte-charge, plieuse, baguetteuse, cloueurs, lasers, perceuses, ponceuses, etc

MATERIEL INFORMATIQUE

Ordinateur Portable MICROSOFT SURFACEBOOK, ordinateur fixe



FRAIS en sus des enchères
14.28% TTC
PAIEMENT espèces
jusqu'à 1 000€ et CB

Exposition de 9h30 à 10h00
ENLÈVEMENT
obligatoirement
le jour de la vente

Possibilité de participer en live, par téléphone ou sur ordre d'achat

Photos disponibles sur www.interencheres.com/31010

SELARL Catherine CHAUSSON - Commissaire-Priseur Judiciaire
16, rue Boulbonne 31000 TOULOUSE - Tél. 05 82 95 50 28 - cpj@chausson-encheres.com



LE RÉSEAU DE LA PRESSE D'INFORMATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

27 titres + de **750 000** lecteurs/semaine

www.reso-hebdo-eco.com

La Fondation BNP PARIBAS
présente le 42^e festival

42^e Piano Jacobins

8 > 26 septembre 2021
Toulouse

- 8 ♦ Simone DINNERSTEIN
- 9 ♦ Vadym KHOLODENKO
- 10 ♦ Tom BORROW
- 11 ♦ Dan TEPFER
- 14 ♦ Alexandre KANTOROW
- 15 ♦ Céliane DRAUDET
- 16 ♦ Emmanuel CHRISTIEN
- 17 ♦ Shai MAESTRO Solo
- 20 ♦ Marie-Ange NGUCI
- 21 ♦ Varuhi YERITSYAN
- 22 ♦ Matan PORAT
- 23 ♦ Nathanaël GOUIN
- 24 ♦ Elisabeth LEONSKAJA
- 26 ♦ Célia ONETO BENSARD

pianojacobins.com

0826 303 636
0,15 €/min

Actualités

ABARTH F595 : BOMBINETTE SÉRIE SPÉCIALE. AVEC SON 1,4 L TURBO DE 165 CH ET SON STYLE EXCLUSIF, CETTE NOUVELLE VARIANTE DE LA 500, ENSORCELÉE PAR ABARTH, ENRICHIT UNE COLLECTION DE CITADINES SPORTIVES ET DÉLURÉES.

Une de plus, une ! Combien de séries spéciales ou limitées, Abarth a-t-il proposé depuis que le Scorpion est devenu une marque à part entière ? Un gros paquet, inversement proportionnel à la taille de la petite Fiat 500, ensorcelée par le constructeur depuis une décennie. La F595 a pour objectif de rendre hommage à la formule Italia, une série de course monotype destinée à révéler des jeunes pilotes, lancée il y a 50 ans par Carlo Abarth. Cœur de cette Abarth turbulente, un plénonasme : un quatre cylindres 1,4 l T-jet de 165 ch, issu de la monoplace italienne F4, lointaine héritière de la Formule Italia. Équipé d'un turbo Garrett, il dispose d'un couple maxi de 230 Nm, disponible dès 2250 tr/mn lui assurant des reprises et des accélérations convaincantes : seulement 7,3 secondes pour passer de 0 à 100 km/h. Ce moteur respire bien grâce au fameux échappement « Record Monza » dans une version exubérante, non seulement sur le plan sonore – la signature Abarth – mais aussi visuel avec quatre sorties latérales, deux de chaque côté, disposées verticalement. Une musique modulable via un bouton sur le tableau de bord siglé du Scorpion. Au choix : mezzo voce ou un rugissement plus affirmé. Au choix : boîte manuelle ou séquentielle à cinq rapports avec commandes par palettes au volant. Déclinée en version fermée ou cabriolet, encore plus sexy, la F595 est exclusivement proposée en deux livrées : gris « Asfalto » agrémenté de



La nouvelle Abarth F595.

touches subtiles de bleu, ou bleu « Rallye » avec des jantes de 17 pouces noir mat. À bord, volant cuir, sièges baquets Abarth, éléments noir mat : l'ambiance est résolument sportive. Suspension arrière spécifique, mode « Scorpion » agissant sur l'assistance de direction et la réponse de l'accélérateur, disques ventilés avant de 284 mm et arrière de 240 mm, cette nouvelle variante de l'amusante 500 revue par Abarth ne fait pas semblant d'être une boule de nerfs. À partir de 25340 €

D.M.

STRATÉGIE AMBITIEUSE POUR LE PLAN JEUNES 2021-2025

Le CNPA et ses partenaires sociaux ont redéfini les principes, les actions et les objectifs de la branche en matière d'accompagnement, de formation et d'insertion professionnelle des jeunes pour la période 2021-2025, laquelle représente plus de 65 000 jeunes en formation chaque année, dont 31 000 sous contrat d'apprentissage (+12 % par rapport à l'année 2019) et 2700 sous contrat de professionnalisation. Cet accord a pour objectif d'offrir à chaque jeune une solution adaptée à son niveau et de poursuivre la progression du nombre de contrats en alternance. Le CNPA entend également renforcer l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap dans le cadre de l'alternance et des recrutements, ainsi que la mixité et l'égalité professionnelle. Le CNPA a récemment enregistré un fort taux d'insertion dans l'emploi à l'issue de des formations en 2020, soit 72 % pour les alternants et 51 % pour les lycéens.

moteur

Nouveauté. Changement d'ère chez le constructeur allemand avec la présentation d'une inédite berline compacte qui se distingue par son design affirmé et sa technologie.

Opel Astra : le début d'un nouveau Blitz



L'Astra arbore le nouveau visage de la marque, l'Opel Vizor.

Dans la galaxie Stellantis, le nom générique regroupant l'ensemble des marques de Peugeot-Citroën et Fiat-Chrysler, Opel occupe une place à part, ne serait-ce que parce qu'elle est la seule allemande d'un mastodonte à vocation planétaire. Depuis qu'il a été racheté par Peugeot en 2017, le constructeur a retrouvé la voie de la prospérité en renouant avec les bénéfices après deux décennies difficiles – un euphémisme – sous l'égide de la General Motors. Un renouveau qui s'est accompagné d'une rationalisation de la gamme et d'un partage technologique poussé avec les modèles de Peugeot-Citroën, générant des économies d'échelles significatives. C'est le cas de l'inédite Opel Astra qui vient d'être dévoilée. Elle fait base commune avec la nouvelle Peugeot 308, ce qui n'est pas un défaut, loin s'en faut, tant les Peugeot donnent le « la » dans leur catégorie en matière de châssis, de moto-

risations et de technologies. Évidemment, aucun constructeur ne communique sur cette mise en commun, préférant mettre l'accent sur ce qui constitue la singularité de ses nouveautés. Pour la sixième génération Astra, cette différence saute aux yeux avec un dessin sobre et acéré qui tranche sur l'allure tout en rondeurs du modèle qui s'effacera bientôt : « débarrassé du superflu » souligne Opel. Place au style « Vizor », le nom de la face avant qui détermine le nouveau visage d'Opel, défini par une calandre noir laqué intégrant de minces projecteurs « Intelli-Lux » à LED constitués de 168 éléments. Design et technologie : les deux lignes de force de la nouvelle Astra. Élaborée sur la plateforme de la 308 qui arrivera sur le marché quasiment en même temps, l'Astra du renouveau a les mêmes mensurations à quelques millimètres près de sa cousine Peugeot : 4,37 m de long et 1,86 m de large. C'est aussi à

peu de chose près celle de l'Astra, encore actuelle pour peu de temps. Par contre, le volume du coffre progresse de plus de 50 l pour atteindre 422 l. L'aménagement intérieur de l'Astra 2022, attendue sur le marché en début d'année prochaine, fait table rase du passé et innove avec le « pure pannel » tout numérique, déjà aperçu sur le récent Mokka. La planche de bord épurée est en parfaite harmonie avec le design extérieur, ce qui n'est pas si fréquent. Bloc d'instrumentation numérique avec un écran de 10 pouces derrière le volant, un second écran central tactile de 10 pouces privilégiant l'intuitivité, console centrale dépouillée : l'ensemble est visuellement attractif. Avec une qualité de présentation en forte progression selon le constructeur. On aura garde de ne pas oublier les sièges ergonomiques certifiés par une association allemande pour la santé du dos, dont Opel s'est fait une spécialité.

LA SÉDUCTRICE À L'ÉCLAIR

En matière d'aides à la conduite, l'Astra fait le plein avec une longue liste d'équipements sans laquelle une compacte lancée sur le marché ne saurait prétendre au succès commercial. Parmi les particularités proposées sur l'Astra, de multiples caméras, une dans le pare-brise, quatre autour de la caisse, cinq capteurs radars et d'autres à ultrasons à l'avant et à l'arrière. De quoi proposer une conduite semi-autonome dont l'intérêt réel reste à démontrer.

Derrière la face avant « Vizor », on retrouve sans surprise des motorisations essence et diesel, issues de la banque d'organe Peugeot-Citroën : 1,2 l essence de 110 et 130 ch, diesel 130 ch, blocs hybrides rechargeables de 180 et 225 ch, boîtes automatiques EAT8.

Aucun doute possible concernant les qualités routières de la nouvelle gamme Astra. Ses cousines françaises sont depuis longtemps les références de leur catégorie. L'Allemande en profitera sans réserve. Avec sans doute de légères différences pour marquer un caractère plus ferme, plus germanique. Opel y tient.

Le Blitz Opel – l'éclair qui barre le logo de la marque – revient au premier plan en beauté avec cette Astra extra dont la séduction visuelle opérera sans le moindre doute. De quoi prolonger une histoire qui a déjà abouti à mettre sur la route plus de 15 millions d'Astra. Prix définitif non fixé.

DOMINIQUE MARÉE



Intérieur sobre et tout numérique avec le « pure pannel ».



Chapelle des Carmélites de Toulouse.

Actualités

www.toulouse-tourisme.com

DERNIER JOUR POUR MUSIQUE EN DIALOGUE AUX CARMÉLITES, LE DIMANCHE 12 SEPTEMBRE

Musique en Dialogue aux Carmélites a pour écrin une ravissante chapelle baroque, joyau du patrimoine toulousain. Intime et chaleureuse, elle accueille chaque été des spectacles dont les spécificités sont toujours de marier la musique à d'autres disciplines artistiques (littérature, poésie, théâtre, danse, art visuel, peinture, gravure...). Ce concept unique en France profite d'une belle renommée. Cette 5^e édition célèbre ainsi le 400^e anniversaire de la naissance du poète Jean de la Fontaine. Après *Les Fables de la Fontaine* le 13 juin et *Si la Fontaine m'était chanté* le 29 août, la grande comédienne Marie-Christine Barrault en dialogue avec le généreux violoncelle de Virginie Constant, donnera vie au spectacle *L'Eden pour horizon*, la forêt de Fontainebleau qui clôturera cette édition. Le poète ayant hérité de la charge de « Maître des eaux et forêts », ces deux artistes rendront ainsi hommage à la forêt, ce trésor que la nature offre. À la fin de la représentation, les spectateurs auront l'occasion de rencontrer les artistes autour d'une dégustation de produits régionaux. Dimanche 12 septembre à 16 heures.

NICOLETTA ET SES CHŒURS GOSPEL EN CONCERT, LE 9 SEPTEMBRE À MONTAUBAN

C'est à l'église Saint Jean Baptiste Villenouvelle de Montauban qu'aura lieu le concert de la chanteuse franco-suisse Nicoletta, le jeudi 9 septembre à 20 h 30. Dans cette nouvelle représentation, le public est invité à découvrir ou redécouvrir les plus grands titres de l'artiste à savoir du vrai gospel et des nouveaux titres de « negro-spiritual ». Depuis plus de cinquante ans, la chanteuse se produit seule avec ses musiciens et ses choristes, ou encore en duo avec Bernard Lavilliers, JoeyStarr ou Florent Pagny. Nicoletta entraîne ainsi les



spectateurs au cœur d'un univers musical très personnel, où se marient subtilement ses plus grands succès (*Il est mort le soleil*, *Mammy blue*, *Une Homme*, *Liberty mon Amour*,...) au rythme et à l'âme du vrai gospel noir américain. Petite surprise : Nicoletta revisitera les répertoires de Brel, d'Édith Piaf ou encore Summertime. Elle offrira également un final puissant : l'*Ave Maria* de Gounod. Émotion garantie. À ne manquer sous aucun prétexte. Plus d'informations sur le site www.tourisme-tarnetgaronne.fr

EXPOSITION LES AS DE LA PREMIÈRE GUERRE

MONDIALE À SEPTFONDS (82)

La Maison des Mémoires de Septfond accueille l'exposition *Les As de la première Guerre Mondiale*, jusqu'au 30 septembre. Réalisée par le groupe aéronautique Safran, cette exposition rend ainsi hommage aux aviateurs de la Grande Guerre. Pédagogique et chronologique, l'événement rappelle, à travers quelques panneaux, les grandes étapes du développement de l'aviation et les progrès réalisés dans ce secteur industriel au cours de la guerre. Proposée en marge des journées européennes du patrimoine, l'exposition est ouverte tous les mercredis et samedis de 14 h 30 à 18 h 30. www.tourisme-tarnetgaronne.fr

l'itinérance, et de nombreux partenariats seront tissés pour la mise en place des Sorties de rue. Au programme également de cet événement : 10 groupes de musique dont l'Orchestre Tout Puissant Marcel Duchamp XXL, Beaucoup Beaucoup, François Petit & Serge Lopez, la Cie du Chaos, l'Esacto'Lido, Frissons et Hanneton... Enfin, pour la deuxième année, Arto ouvrira ses portes aux journées professionnelles. Le but de ces multiples tissages ? Soutenir la création artistique en espace public. À nouveau, sera proposé un format adapté sur deux week-ends, avec jauges réduites et réservation. www.festivalramonville-arto.fr



Simone Dinnestein se produira au Piano aux Jacobins.



25 compagnies seront présentes à l'événement Sorties de rue à Ramonville.

LES SORTIES DE RUE DE RAMONVILLE DU 9 AU 19 SEPTEMBRE

Pour la deuxième année consécutive, l'emblématique Festival de rue de la rentrée toulousaine fera place aux Sorties de rue de Ramonville, ponctué par 80 événements dans un esprit festif, convivial et décalé. Le public est invité à découvrir 25 compagnies à Ramonville, Labège et Toulouse dont 19 compagnies invitées (du Vide, Les Arts Oseurs, Elétrico 28, Kiroul, Le Bestiaire à pampilles, Bruital, Cie des Ô, La Dépliante, Le G. Bistaki, Jeanne Simone, Microsillon, Monde à Part, Le Poisson soluble, Spectralex, Titanos, Les Vrais Majors, 1Watt, 9Thermidor) et cinq compagnies découvertes (Branca, Corps caverneux, Lucia Soto, Superflu, Les Toiles Cirées). Des compagnies bien connues des arts de la rue qui présenteront leurs créations de l'année, à l'instar des Arts Oseurs avec un tribunal « live », Spectralex et son poète vagabond Jean-Noël Mistral, le G. Bistaki avec une épopée chorégraphique ou encore la Cie Kiroul et sa poésie de l'étrange. Arto s'associe également cette année à L'Usine en co-accueillant six représentations de trois compagnies. Quatre représentations sont également proposées avec La Grainerie Fabrique des arts du cirque et de

LE 42^e FESTIVAL PIANO AUX JACOBINS PRÉSENTE SIMONE DINNESTEIN, LE MERCREDI 8 SEPTEMBRE

Chaque année, le festival Piano aux Jacobins demeure le prestigieux rendez-vous des amateurs de piano. Pour la 42^e édition, prévue du 8 au 26 septembre, une toute nouvelle programmation met en lumière les plus grands pianistes et, pour la toute première fois, laisse sa chance aux jeunes talents à découvrir. Mercredi 8 septembre à 20 heures, c'est la célèbre pianiste Simone Dinnestein qui se produira sur scène pour la soirée inaugurale. Cette pianiste classique américaine a composé de nombreux albums ayant été classés n°1 des ventes classique en 2007 par le *New York Times*. Le public est ainsi invité à écouter nombre de ses compositions et son approche stimulante des partitions. Plus d'informations sur le site www.pianojacobins.com

LA FOIRE DE TOULOUSE REVIENT JUSQU'AU 13 SEPTEMBRE 2021

Rendez-vous de référence depuis 1928, première manifestation économique de la Région Occitanie, la Foire de Toulouse revient, après une année d'interruption, et s'installe au Meett, pour une nouvelle édition pleine de nouveautés ! Le grand public est invité à déambuler dans les allées pour découvrir les tendances du quotidien et profiter des conseils d'experts pour la réalisation de tous projets d'aménagement. La Foire permettra à des centaines d'exposants de renouer le dialogue avec les consommateurs. Parmi les nouveautés de cette édition spéciale : 10 jours d'Esport, de gaming et de fun dans le cadre du tout nouveau Parc des Expositions avec Esport Arena by 100 % Radio. Également, la nouvelle formule du Village des sports avec de nombreux sports au programme. Aussi, le Village de la « Seconde Main » (vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12) qui il répond à une demande de plus en plus forte de consommation responsable, permettra aux visiteurs de découvrir des boutiques spécialisées mode, accessoires, arts, recyclage, greenlife, design, mobiliers et déco, ainsi que de nombreuses animations telles que la customisation de jean ou encore la création de jeux en bois géants. Deux journées gratuites : le mercredi 8 septembre pour les femmes et le jeudi 9 septembre pour les seniors. À ne pas manquer. www.foiredetoulouse.com

Pour la première fois, la Foire Internationale de Toulouse a lieu au Meett.

Paul Cauuet. Le dessinateur de BD toulousain, attend avec impatience le prochain scénario de son collaborateur Wilfrid Lupano et ainsi de monter de nouveau dans le train du 7^e tome de la BD *Les Vieux Fourneaux*, laquelle a rencontré un franc succès.

L'alchimiste des bulles

Humble, à l'allure décontractée, le dessinateur de la BD *Les Vieux Fourneaux* (parue aux éditions Dargaud et publiée à plusieurs millions d'exemplaires), Paul Cauuet, est loin d'avoir pris la grosse tête. Surtout après un succès inattendu et l'adaptation sur grand écran des septuagénaires emblématiques, Pierrot, Antoine et Émile, incarnés par Pierre Richard, Roland Giraud et Eddy Mitchell en 2017, film réalisé par Christophe Duthuron. « Une chouette expérience » selon les mots de l'artiste, souvent dans les parages du tournage. Un succès qui lui permet aujourd'hui d'attendre (im)patiemment le prochain scénario de son ami et collaborateur Wilfrid Lupano, et d'en vivre, – ce qui n'a pas toujours été le cas – jouant pendant ce temps-là, le rôle d'homme au foyer, avant d'entamer un travail de 10 mois pour finaliser son tome. « Je mesure la chance que j'ai et c'est ce qui fait que c'est un luxe pour moi. Pour le reste, je suis resté le même », sourit le père d'un fillette de neuf ans et d'un garçon de cinq ans.

C'est au cœur d'un appartement discret, enclen à l'émula-

tion et à la création, niché rue Pargaminières que le jeune quadra, bien campé sur ses baskets, déroule le fil de sa passion, toujours le rire à portée de main. Avant d'être un cocon dédié à quelques stages de BD, braderies, ateliers de modèles vivants, et autres rencontres mêlant les différents acteurs du monde du 9^e art de la Ville rose, l'Atelier collectif de la Mine – association qu'il a cofondée en 2012 où cinq/six dessinateurs se côtoient actuellement – est avant tout un lieu de travail. Une bulle dans laquelle se dégage un esprit d'insouciance, où l'imagination fuse, où les personnages prennent vie et où les blagues rebondissent d'un bureau à l'autre quand la concentration n'est pas à son paroxysme. L'artiste, qui a pour habitude d'user ses crayons jusqu'à la corde et qui réfute l'idée de magner des tablettes numériques graphiques, préfère se définir comme un raconteur d'histoires plutôt que comme un dessinateur. Car s'il crée des personnages aux « gueules » reconnaissables, il est incapable de se lancer dans un projet personnel. « Mon objectif n'est pas de mettre mon dessin en avant, comme à l'orée de ma carrière, mais d'être au service d'une histoire. C'est ce qui me tient à cœur aujourd'hui. Et puis, certains dessinent tout le temps, partout. Moi, si je n'ai pas d'histoire à disposition, c'est la page blanche, je ne sais pas faire autre chose. J'ai besoin de raconter une histoire, celle-là ».

Dans quelques semaines, le créateur de bulles, sera le premier lecteur du nouveau scénario de Wilfrid Lupano, montant ainsi dans le train de la nouvelle aventure de la série *Les Vieux Fourneaux*, une « comédie sur fond de luttes sociales et de conflits des générations ». Une volonté de rompre avec le stéréotype de héros jeunes et de mettre en scène des vieux « anar » qui comptent bien profiter des dernières lueurs d'espoir, « avec des dialogues pêchus et fleuris », au côté d'un personnage plus jeune, Sophie qui a son parti pris sur le monde... Le tome 1 a notamment été primé à plusieurs reprises. « Ce qui m'amuse dans cette série, c'est le ping-pong entre les générations, les désapprobations, le regard porté sur l'autre, etc. »

Paul Cauuet prend toujours autant de plaisir à faire évoluer ces personnages sur les planches. De son propre aveu, si au début, il était plutôt effrayé par le genre de la BD contemporaine, plus habitué à l'univers fantaisiste – avec

Wilfrid Lupano également –, il s'est finalement pris au jeu du réalisme, égrenant des détails personnels d'où il tire son inspiration. « J'ai basé le village fictif sur les coteaux de Moissac, là où se situe la ferme de mon grand-père, ancien agriculteur, et dans laquelle je me rends régulièrement, j'ai dessiné des objets qui me fascinaient pendant mon enfance, de vieilles voitures avec des plaques d'immatriculation en 82, la gare de Moissac, etc. Cela se ressent lorsqu'on apporte des choses personnelles. D'ailleurs, Wilfrid, qui, dans une autre vie a fait partie du monde de la nuit, et qui narre aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, distille également dans ses œuvres des anecdotes qu'il m'a racontées. »

Ces deux compères se sont rencontrés en 2004 à Toulouse lors d'une séance de dédicace commune. Tous deux deviennent amis avant de sauter le pas de la collaboration en 2010 pour *L'Honneur des Tzarom*, – une série en deux tomes qui porte sur les aventures de gitans dans l'espace, le tout avec une touche humoristique –, laquelle fut un naufrage littéraire. « Lorsqu'il m'a proposé de le rejoindre dans l'aventure, je n'avais pas encore fini les tomes de ma première collaboration avec Guillaume Clavery. Puis, de son côté, la relation avec son dessinateur s'est tendue, j'ai fini par saisir l'opportunité. Aujourd'hui, bien que cette première BD fut un échec, notre collaboration dure depuis près de neuf ans. C'est devenu une sorte de routine, souligne l'artiste. Il a davantage son mot à dire sur les storyboards que moi j'en ai à redire sur le scénario. Je ne lui ai jamais soumis la modification d'une seule virgule ! C'est lui qui apporte les modifications, lorsque je réalise le storyboard, ce qui représente 70 % de mon travail. Il peut modifier les bulles car les dialogues sont trop longs, mais ce ne sont que des détails. Nous avons une grande confiance l'un envers l'autre. Avec Wilfrid, nous avons fait notre plus gros bide et notre plus gros succès ensemble, coup sur coup ».

Un autre homme lui permet d'intégrer le milieu de la BD au moment où cet univers est encore confidentiel : le scénariste Guillaume Clavery qu'il rencontre par le biais d'une connaissance de son paternel, lui-même ancien dessinateur pour la publicité et grand amateur de BD. La magie opère : âgé alors de 19 ans, l'artiste en herbe qui s'est lancé par défaut dans un Deug d'art appliqué



à l'université du Mirail, préférant de loin « faire du dessin que de l'histoire de l'art », décide d'interrompre son cursus, pour publier, en duo, sa première bande dessinée, aux éditions Delcourt baptisée *Aster*. Une série d'heroic fantasy en quatre tomes, avec laquelle il espère ainsi décrocher un autre sésame. « Guillaume et moi avons présenté nos premières planches aux éditeurs du festival d'Angoulême et nous nous sommes pris une claque monumentale, se souvient-il. L'année d'après, nous sommes revenus et nous avons signé le premier tome, mais avec tous les défauts d'un premier album. » *Aster* fera un flop. « Tu crois que tu vas casser la baraque et puis non, avoue-t-il. Mais cette expérience m'a permis de m'affirmer ». Il confie par ailleurs que cette première collaboration était bien différente. « Guillaume ne me livrait pas le scénario en entier contrairement à Wilfrid qui déjà faisait preuve de plus de maturité dans son travail. Et puis, à l'époque, l'outil internet était moins démocratisé, donc il venait chez moi puis on mettait le résultat sur disquette. Lui écrivait, moi j'étais en charge du dessin et des couleurs à travers les technologies informatiques. Je me souviens que l'écran changeait mes couleurs. C'était une autre époque ! Je travaillais aussi sur

des planches originales. Pour mon premier envoi chez l'éditeur, j'avais protégé mes planches, avec du rembourrage, dans un énorme carton, ce qui avait beaucoup fait rire l'équipe de l'édition ! », sourit-il. Quelques mois plus tard, alors qu'il se rend au festival de BD de Colomiers, le jeune dessinateur, profondément influencé par les monstres de la BD Régis Loisel et Hermann, croise la route d'une de ses idoles. Régis Loisel lui donne un petit cours de BD : « il m'a proposé de lui montrer les premières pages d'*Aster* que j'avais avec moi. En moins d'une heure, il m'a fait un cours sur le sens de lecture, sur les effets des éléments qui glissent d'une bulle à l'autre, etc. Il m'a complètement ouvert les yeux ».

Né à Toulouse d'une mère éducatrice et d'un père dessinateur publicitaire – avant d'intégrer l'Éducation nationale –, le jeune garçon, qui s'épanouit entre le Tarn-et-Garonne, la Seine-et-Marne et Toulouse, tombe dans la marmite du dessin et de la BD dès son plus jeune âge avec notamment les histoires d'*Astérix*. Un chef-d'œuvre selon lui, qu'il n'a pas encore épuisé. Si les enfants s'arrêtent un jour de dessiner, Paul Cauuet, lui, n'a jamais lâché ses crayons. Il en a fait son métier. « C'est mon père qui m'a appris à tenir un crayon. J'ai toujours été celui qui dessinait bien à l'école. En

maternelle, je me souviens avoir reproduit les personnages d'un livre que nous lisions. Et puis plus tard, je suis devenu le dessinateur du journal du lycée Bellevue à Toulouse, publié en 700 exemplaires. Je réalisais des dessins sur l'un de mes professeurs qui avait le don de faire rire l'ensemble de la classe et il ne s'était même pas reconnu », s'amuse l'artiste, qui déjà aimé faire rire les autres à travers son art. « J'ai appris à dessiner la BD avec des anciennes BD que j'ai relues. Je n'ai d'ailleurs jamais pris de cours de dessin pendant ma jeunesse, allez savoir pourquoi. Et aujourd'hui, je considère que je peux encore m'améliorer, c'est ça qui est bien ! » Quid des étapes ? « Une BD, c'est d'abord un scénario que je découpe en case, ça, c'est mon plaisir. Puis le storyboard fait, je passe sur un format A4, et je dessine au crayon grossièrement les expressions des personnages, je place les bulles, les textes, je choisis les valeurs de plan, tout ce qui s'apparente à la grammaire de la BD, c'est ce que je retrouve le plus intéressant. Enfin, je passe aux détails, au dessin pur et la mise en couleur. » Et en attendant de s'y replonger, le raconteur d'histoires espère s'envoler cet automne vers la Martinique afin d'intervenir dans des écoles et ainsi traverser pour une première fois l'Atlantique.

JENNIFER LEGERON

1980

Naissance à Toulouse

1998

Après un bac scientifique, Paul Cauuet intègre un Deug arts appliqués à l'université du Mirail à Toulouse

2003

Publie *Aster*, sa première BD d'heroic fantasy avec le scénariste Guillaume Clavery aux éditions Delcourt. Quatre tomes seront publiés jusqu'en 2008

2010

Collabore avec Wilfrid Lupano sur la BD *L'Honneur des Tzarom* [deux tomes édités chez les éditions Delcourt]. Cette même année, il lance avec lui dans le projet de série BD *Les Vieux Fourneaux*

2012

Cofonde l'Atelier collectif de la Mine à Toulouse

2014

Parution du premier tome de la BD *Les Vieux Fourneaux* – *Ceux qui restent* aux éditions Dargaud